



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2020-131

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2020

Sommaire

38_ Rectorat de Grenoble

84-2020-10-08-001 - Arrêté SG 2020-08- Composition CCMI 07 Ardèche (4 pages) Page 4

38_REC_ Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2020-09-28-015 - Arrêté Jury VAE BCP Métiers de la Sécurité RECTORAT GRENOBLE DECDIR XIII 20 323 2020 10 15 (2 pages) Page 8

84-2020-10-02-019 - Arrêté Jury VAE CAP Cuisine RECTORAT GRENOBLE DECDIR XIII 20 339 2020 11 09 (1 page) Page 10

84-2020-09-30-009 - arrêté de composition de jury VAE BCP Esthétique cosmétique parfumerie (2 pages) Page 11

84-2020-09-30-010 - arrêté de composition de jury VAE CAP esthétique cosmétique parfumerie (1 page) Page 13

84-2020-09-28-014 - Arrêté Jury VAE CAP AEPE_RECTORAT GRENOBLE_DECDIR_XIII_20_322_2020_10_12 (3 pages) Page 14

84-2020-09-24-014 - Arrêté Jury VAE CAP MIT RECTORAT GRENOBLE DECDIR XIII 20 306 2020 09 24 (1 page) Page 17

4_SGAMI Sud Est_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est

84-2020-10-06-013 - Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-10-06-03 modifiant l'arrêté fixant au titre de l'année 2020 la composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Accueil, maintenance et logistique » (4 pages) Page 18

84-2020-10-07-024 - Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-10- 07-03 fixant les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2020. (3 pages) Page 22

84-2020-10-07-025 - Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-10-07-01 fixant au titre de l'année 2020 les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Hébergement et restauration » (3 pages) Page 25

84-2020-10-07-026 - Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-10-07-02 fixant au titre de l'année 2020 les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Accueil, maintenance et logistique » (4 pages) Page 28

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

84-2020-10-06-010 - 20201006 DELEG 63 MADDALONE-FOUGEROUSE (4 pages) Page 32

69_ Rectorat de Lyon

84-2020-10-07-017 - Arrêté n°2020-39 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature à l'effet de signer les actes relatifs au service national universel (DDCS 74 Haute-Savoie) (1 page) Page 36

84-2020-10-07-018 - Arrêté n°2020-40 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature à l'effet de signer les actes relatifs au service national universel (DDCS 01 Ain) (1 page)	Page 37
84-2020-10-07-019 - Arrêté n°2020-41 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature à l'effet de signer les actes relatifs au service national universel (DDCS 03 Allier) (1 page)	Page 38
84-2020-10-07-020 - Arrêté n°2020-42 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature à l'effet de signer les actes relatifs au service national universel (DDCS 07 Ardèche) (1 page)	Page 39
84-2020-10-07-021 - Arrêté n°2020-43 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature à l'effet de signer les actes relatifs au service national universel (DDCS 15 Cantal) (1 page)	Page 40
84-2020-10-07-022 - Arrêté n°2020-44 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature à l'effet de signer les actes relatifs au service national universel (DDCS 26 Drôme) (1 page)	Page 41
84-2020-10-07-023 - Arrêté n°2020-45 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature à l'effet de signer les actes relatifs au service national universel (DDCS 38 Isère) (1 page)	Page 42
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes	
84-2020-09-22-019 - Arrêté n° 2020-21-31 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020 - CENTRE MEDICAL DELORT - CANTAL 15 (2 pages)	Page 43
84-2020-09-22-020 - Arrêté n° 2020-21-35 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020 - 12eme - ATRIR - DROME 26 (2 pages)	Page 45
84-2020-09-22-021 - Arrêté n° 2020-21-46 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020 - 12eme - AGDUC - ISERE 38 (2 pages)	Page 47
84-2020-09-22-022 - Arrêté n° 2020-21-66 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020 - 12EME - CENTRE MEDICAL DURTOL PUY DE DOME 63 (2 pages)	Page 49
84-2020-10-06-012 - Arrêté n° 2020-21-75 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020 - 12eme - AURAL LYON RHONE 69. (2 pages)	Page 51
84-2020-10-02-018 - Arrêté n° 2020-21-77 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020 - 12eme - CALYDIAL RHONE 69. (2 pages)	Page 53
84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes	
84-2020-10-09-001 - Arr^zeté préfectoral n° 2020-239 du 9 octobre 2020 fixant la liste régionale des défenseur(e)s syndicaux(ales). (34 pages)	Page 55
84-2020-10-02-020 - Avenant n° 1 du 2 octobre 2020 à la convention de délégation de gestion conclue entre le préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes et le préfet du département du Cantal. (2 pages)	Page 89
84-2020-10-05-016 - Avenant n° 1 du 5 octobre 2020 à la convention de délégation de gestion conclue entre le préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes et le préfet du département de la Savoie. (2 pages)	Page 91
84-2020-10-08-002 - Avenant n° 1 du 8 octobre 2020 à la convention de délégation de gestion conclue entre le préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes et le préfet du département de la Drôme. (2 pages)	Page 93
84-2020-09-15-016 - Décision du 15 septembre 2020 portant délégation pour la signature et la notification des commandes urgentes. (2 pages)	Page 95



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté SG n° 2020-08 portant composition de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R. 914-10-20 et R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté SG n°2018-36 du 25 mai 2018 relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble ;

Vu l'arrêté SG n°2018-48 du 1^{er} juin 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble ;

Vu l'arrêté SG n°2018-39 du 18 juin 2018 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble ;

Vu l'arrêté modificatif n°2020-02 du 7 février 2020 portant composition de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble ;

Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble organisée du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu la proposition commune des organisations professionnelles FEP-CFDT, SPELC et SNEC-CFTC représentant les chefs d'établissement parvenue par courriels des 22 septembre 2019 et 13 janvier 2020, la proposition du SNCEEL en date du 6 juillet 2018, la proposition du SYNADEC en date du 19 octobre 2018 ;

Considérant les nouvelles affectations des personnels à la rentrée 2020;

ARRETE

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

Madame INSEL Hélène	Rectrice de l'académie de Grenoble
Monsieur GROS Patrice	Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche
Monsieur LOLAGNIER Eric	Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche
Madame CHAILLAN Isabelle	Cheffe de la Division de l'Enseignement Privé – Rectorat de Grenoble
Monsieur CHARRE Alexis	Inspecteur de l'éducation nationale adjoint au Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

b) Représentants suppléants

Madame BLANCHARD Céline	Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère
Madame ACLOQUE Anne	Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie
Monsieur DUGUET Stéphane	Inspecteur de l'éducation nationale - Adjoint à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, chargé du 1 ^{er} degré
Madame BENOIST-PIEDAGNEL Sylviane	Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche
Madame RIOU Pascale	Cheffe du Service Mutualisé de l'Enseignement Privé du 1 ^{er} degré à la DSDEN de l'Ardèche

II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :**a) Représentants titulaires**

Monsieur AVERSO James (SPELC)	Contractuel, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Saint Jacques, ROUSSILLON - 38
Madame DEFOURS Nathalie (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Notre Dame de l'Hermitage, TAIN L'HERMITAGE – 26
Madame MARMEY Bénédicte (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Sainte Claire, ANNONAY - 07
Madame FIOL Céline (FEP-CFDT)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Saint Régis, AUBENAS – 07
Madame MONCOZET Christine (FEP-CFDT)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Chabrillan, MONTE LIMAR - 26

b) Représentants suppléants

Madame DUCHOSAL Marie-Pierre (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Le Pavillon, AIME LA PLAGNE - 73
Madame COLASUONNO Sandrine (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Sainte Marie, VOIRON - 38
Madame BRUGUIER Marie-Cécile (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Saint François, VILLE LA GRAND - 74
Monsieur CHASSON Cédric (FEP-CFDT)	Contractuel, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Présentation de Marie, CHOMERAC - 07
Madame KOUYOUMDJIAN Sonia (FEP-CFDT)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Saint Michel, PIERRELATTE - 26

Article 2 :

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants titulaires

Madame DEVEAUX Jennifer (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée Saint Joseph à CHARAVINES - 38
Madame DELPUECH Valérie (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée à SAINT JUST D'ARDECHE - 07
Madame BEAL Gaëlle (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée Immaculée Conception à AUBENAS - 07
Madame POULAILLON Sandra (SNCEEL)	Cheffe d'établissement, école privée Notre Dame à BOULIEU LES ANNONAY - 07
Monsieur ALCARAS Ludovic (SYNADEC)	Chef d'établissement, école privée Saint François à ANNEMASSE - 74

b) Représentants suppléants

Madame PACORET Isabelle (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée Saint Joseph à PRIVAS - 07
Madame FAURE TAMBURINI Sandra (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée à VILLENEUVE DE BERG - 07
Madame PINET Sophie (SNCEEL)	Cheffe d'établissement, école privée Notre Dame des Champs à ROMANS SUR ISERE - 26
Monsieur RICHAUD Pierre (SNCEEL)	Chef d'établissement, école privée Saint Louis à CREST - 26
Monsieur CHOMEL Yvan (SYNADEC)	Chef d'établissement, école privée Sainte Lucie à LA RAVOIRE - 73

Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par Madame INSEL Hélène, Rectrice de l'académie de Grenoble, ou son représentant.

Article 4

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1^{er} peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision du recteur de l'académie de Grenoble dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la date de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. A cette même date l'arrêté modificatif SG n°2020-02 du 07 février 2020 est abrogé.

Article 6

La Secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le

Hélène Insel

DECDIR
Réf N° DECDIR/XIII/20/323
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECDIR/XIII/20/323 du 28 septembre 2020

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret 2009-145 du 10 février 2009 ;
- Vu le décret n° 2020-671 du 3 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 ;
- Vu l'arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience.

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BCP METIERS DE LA SECURITE, est composé comme suit pour la session 2020 :

BIGOT Lydia	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - CHAMBERY	
BOCHETAZ Régis	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - CHAMBERY	
BOTTIERO SYLVAIN	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR SAINTE ANNE - SAVOISIENNE - LA MOTTE SERVOLEX	
GOLEK Laurent	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
MOREAU YANNICK	PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT LP LYC METIER MARIUS BOUVIER - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
PERDRIX ELODIE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR SAINTE ANNE - SAVOISIENNE - LA MOTTE SERVOLEX	
RAIN PASCAL	ENSEIGNANT U GRENOBLE ALP UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
RIGOT MICHEL	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR SAINTE ANNE - SAVOISIENNE - LA MOTTE SERVOLEX	VICE PRESIDENT DE JURY

Article 2 : Le jury se réunira au LP PR SAINTE ANNE - SAVOISIENNE à LA MOTTE SERVOLEX le jeudi 15 octobre 2020 à 08:30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel

DECDIR
Réf N° DECDIR/XIII/20/339
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECDIR/XIII/20/339 du 2 octobre 2020

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu le Décret n° 2020-671 du 3 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 ;
- Vu l'Arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience.

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité CAP CUISINE, est composé comme suit pour la session 2020 :

BASSOLI Yvan	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	PRESIDENT DE JURY
LACOMBE DIDIER	PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT LPO LYC METIER LESDIGUIERES - GRENOBLE CEDEX 1	
PONCON-ANDREAN PATRICK	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER LESDIGUIERES - GRENOBLE CEDEX 1	VICE PRESIDENT DE JURY

Article 2 : Le jury se réunira au LP CLOS D'OR à GRENOBLE le lundi 09 novembre 2020 à 08:00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel

DECDIR
Réf N° DECDIR/XIII/20/337
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECDIR/XIII/20/337 du 30 septembre 2020

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret 2009-145 du 10 février 2009 ;
- Vu le décret n° 2020-671 du 3 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 ;
- Vu l'arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience.

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BCP ESTHETIQUE/COSMETIQUE-PARFUMERIE, est composé comme suit pour la session 2020 :

DELPECH FRANCOISE	ENSEIGNANT U GRENOBLE ALP UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
DUTREY LUDOVIC	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP JACQUES PREVERT - FONTAINE	
PORTAL ODETTE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
RICUPERO CATHERINE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
SACEPE CECILIA	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP JACQUES PREVERT - FONTAINE	VICE PRESIDENT DE JURY
VIGNON MARTINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LP JACQUES PREVERT - FONTAINE	

Article 2 : Le jury se réunira au LP JACQUES PREVERT à FONTAINE le mercredi 07 octobre 2020 à 13:30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel

DECDIR
Réf N° DECDIR/XIII/20/338
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECDIR/XIII/20/338 du 30 septembre 2020

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu le Décret n° 2020-671 du 3 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 ;
- Vu l'Arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience.

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE, est composé comme suit pour la session 2020 :

DUTREY LUDOVIC	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP JACQUES PREVERT - FONTAINE	
PORTAL ODETTE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
RICUPERO CATHERINE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	PRESIDENT DE JURY
SACEPE CECILIA	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP JACQUES PREVERT - FONTAINE	VICE PRESIDENT DE JURY

Article 2 : Le jury se réunira au LP JACQUES PREVERT à FONTAINE le mercredi 07 octobre 2020 à 13:30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel

DECDIR
Réf N° DECDIR/XIII/20/322
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECDIR/XIII/20/322 du 28 septembre 2020

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu le Décret n° 2020-671 du 3 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 ;
- Vu l'Arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience.

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE, est composé comme suit pour la session 2020 :

ATTUYER AUDREY	INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE	
BERRY CHRISTINE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC LGT PR ROBIN - VIENNE CEDEX	VICE PRESIDENT DE COMMISSION
BONOT ANNE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC LPO PR LES BRESSIS - SEYNOD CEDEX	
DARGOUTH DOMINIQUE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
DAUDET CORINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO LOUIS ARMAND - CHAMBERY	
DOP FRANCOISE	CONTRACTUEL ENSEIGNANT 2EME CATEGORIE LPO LYC METIER LOUISE MICHEL - GRENOBLE CEDEX 2	
FARENC ISABELLE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER LOUISE MICHEL - GRENOBLE CEDEX 2	VICE PRESIDENT DE COMMISSION

GAILLAND DOMINIQUE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR METIER PHILIPPINE DUCHESNE - LA TRONCHE CEDEX	VICE PRESIDENT DE COMMISSION
GAUTHIER DANIEL	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER LOUISE MICHEL - GRENOBLE CEDEX 2	
GERLAND PATRICK	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	
GROS Nelly	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
GUILLERMIN CECILE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LPO PR LES BRESSIS - SEYNOD CEDEX	
LANTHEAUME IRIS	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR LA PROVIDENCE - VALENCE	
LEMIRE AURORE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
LLANSOLA DAVID	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LOUIS ARMAND - CHAMBERY	
LOQUET FRANCK	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
MACE KARINE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR METIER PHILIPPINE DUCHESNE - LA TRONCHE CEDEX	
MAJCHER ISABELLE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC LPO PR LES BRESSIS - SEYNOD CEDEX	VICE PRESIDENT DE COMMISSION
MEREU SALVATORE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE LP PR SAINT LOUIS - CREST CEDEX	
MONNET CAROLINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LOUIS ARMAND - CHAMBERY	VICE PRESIDENT DE COMMISSION
PACAUD ALEXANDRINE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR METIER PHILIPPINE DUCHESNE - LA TRONCHE CEDEX	
PALOMERA CORINNE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	PRESIDENT DE JURY
PLUET MARIE PIERRE	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC LP PR LE MARGERIAZ - BARBERAZ	VICE PRESIDENT DE COMMISSION
TERREL ISABELLE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER LOUISE MICHEL - GRENOBLE CEDEX 2	
TIALA LOLITA	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP VICTOR HUGO - VALENCE CEDEX	

VALLOIRE NATHALIE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - CHAMBERY	
VILLACANAS NATHALIE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	

Article 2 : Le jury se réunira au SERV RECT CENTRE EXAMEN LE TREMBLE à GIERES le lundi 12 octobre 2020 à 08:30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel

DECDIR
Réf N° DECDIR/XIII/20/306
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECDIR/XIII/20/306 du 28 septembre 2020

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu le Décret n° 2020-671 du 3 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 ;
- Vu l'Arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience.

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité CAP MONTEUR INSTALLATIONS THERMIQUES, est composé comme suit pour la session 2020 :

GROSSI CHRISTOPHE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP LYC METIER LE NIVOLET - LA RAVOIRE CEDEX	
PEDROSA SERGE	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	PRESIDENT DE JURY
PINARELLO ROBERT	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP LYC METIER PORTE DES ALPES - RUMILLY CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER LE NIVOLET à LA RAVOIRE CEDEX le jeudi 24 septembre 2020 à 10:15.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-10-06-03 modifiant l'arrêté fixant au titre de l'année 2020 la composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Accueil, maintenance et logistique »

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R.413 ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;

- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2020 fixant au titre de l'année 2020 la composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Accueil, maintenance et logistique » ;
- SUR** proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté sus-visé est modifié comme suit :

La composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2020 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit pour la spécialité « Accueil, maintenance et logistique » :

Sous-commission « Gestionnaire logistique : chargé du matériel en CRS » :

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Mme Pascale LINDER, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, Mme Marie FANET, Adjointe à la DRH.

Membres titulaires

- Commandant TREMPE Cyril ou Commandant divisionnaire fonctionnel RAMAT Dominique, DZ CRS Sud-Est
- Mme Delphine AGUESSY ou Mme Constanza GUILLOIS ou Mme Pauline DUMAS, Pôle emploi Lyon Part-Dieu

Sous commission « gestionnaire logistique : agent chargé de la logistique et de l'immobilier à la DCRFPN » :

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Mme Pascale LINDER, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, Mme Marie FANET, Adjointe à la DRH.

Membres titulaires

- Commandant MARTINEZ Blandine ou Commandant TINGRY Pierre-Jean, CFP Chassieu
- Mme Delphine AGUESSY ou Mme Constanza GUILLOIS ou Mme Pauline DUMAS, Pôle emploi Lyon Part-Dieu

Sous commission « gestionnaire du parc automobile à la DDSP 63 » :

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Mme Pascale LINDER, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, Mme Marie FANET, Adjointe à la DRH.

Membres titulaires

- Mme MARINO Isabelle ou M. VAU Jean-Claude ou Mme BUCHOU Patricia, DDSP 63
- Mme Delphine AGUESSY ou Mme Constanza GUILLOIS ou Mme Pauline DUMAS, Pôle emploi Lyon Part-Dieu

Sous commission « gestionnaire logistique : agent technique service de gestion à la Cour administrative d'appel » :

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Mme Pascale LINDER, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, Mme Marie FANET, Adjointe à la DRH.

Membres titulaires

- Mme LASSALLE Sylvie ou Mme ROSILLO Christiane, Cour administrative d'appel de Lyon
- Mme Delphine AGUESSY ou Mme Constanza GUILLOIS ou Mme Pauline DUMAS, Pôle emploi Lyon Part-Dieu

Sous commission « agent de maintenance à la Gendarmerie Nationale » :

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Mme Pascale LINDER, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, Mme Marie FANET, Adjointe à la DRH.

Membres titulaires

- Chef d'escadron PICARD Ronand ou Adjudant-chef CHOMARAT Corinne, État-major de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme Delphine AGUESSY ou Mme Constanza GUILLOIS ou Mme Pauline DUMAS, Pôle emploi Lyon Part-Dieu

Sous commission « agent polyvalent à la Direction de l'immobilier du SGAMI Sud-Est »

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Mme Pascale LINDER, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, Mme Marie FANET, Adjointe à la DRH.

Membres titulaires

- M. EKANGA Ferdinand ou M. LAMOUREUX Mathieu, Direction de l'immobilier du SGAMI Sud-Est
- Mme Delphine AGUESSY ou Mme Constanza GUILLOIS ou Mme Pauline DUMAS, Pôle emploi Lyon Part-Dieu

Sous commission « agent polyvalent conduite de véhicule pour la préfecture de l'Ardèche »

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Mme Pascale LINDER, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, Mme Marie FANET, Adjointe à la DRH.

Membres titulaires

- Mme ROMÉY Tyffaine ou M. DUBREUIL Jean-Pierre, Préfecture de l'Ardèche (Privas 07)
- Mme Delphine AGUESSY ou Mme Constanza GUILLOIS ou Mme Pauline DUMAS, Pôle emploi Lyon Part-Dieu

Sous commission « agent polyvalent conduite de véhicule pour la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne »

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Mme Pascale LINDER, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, Mme Marie FANET, Adjointe à la DRH.

Membres titulaires

- M. MAHIEUX Mickaël ou Mme TOURSEL Ariane, Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne (73)
- Mme Delphine AGUESSY ou Mme Constanza GUILLOIS ou Mme Pauline DUMAS, Pôle emploi Lyon Part-Dieu

ARTICLE 2

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 6 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-10- 07-03

fixant les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2020.

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- VU** l'arrêté ministériel du 15 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 2 juillet 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 août 2020 modifiant le calendrier des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 fixant la composition du jury pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2020 ;
- SUR** proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sur concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2020 dans le ressort du SGAMI Sud-Est sont les suivantes :

Spécialité « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur »

Présidence du Jury

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Est ou son représentant, M. Didier CURT, ingénieur principal des services techniques

Sous-commission Mécanicien externe

Numéro	Civilité	Nom	Prénom
SGAP_LYON_1723893	Monsieur	BELMONT	NOLAN
SGAP_LYON_1721785	Monsieur	BURGER	TONY
SGAP_LYON_1723897	Monsieur	CHAMPIER	DAVID
SGAP_LYON_1723892	Monsieur	CUVILLIER	JEREMIE
SGAP_LYON_1723896	Monsieur	DAHI	ANIS
SGAP_LYON_1723895	Monsieur	GARCIA	JOSEPH
SGAP_LYON_1722250	Monsieur	HINOJO	ALEX
SGAP_LYON_1723887	Monsieur	LEITE	PAULO
SGAP_LYON_1723894	Monsieur	MANGCARD	VALENTIN
SGAP_LYON_1723891	Monsieur	MEYNARD	FRANCOIS
SGAP_LYON_1723889	Monsieur	ROYER	AUDRY
SGAP_LYON_1724017	Monsieur	SAGNOL	PATRICK
SGAP_LYON_1723888	Monsieur	SOUILLARD	BENOIT

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 13 candidats

Sous-commission Mécanicien interne

Numéro	Civilité	Nom	Prénom
SGAP_LYON_1716621	Monsieur	DUFFOUR	DAMIEN
SGAP_LYON_1725251	Monsieur	MANGOT	LILIAN
SGAP_LYON_1722249	Monsieur	RUCHON	ANTHONY

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 3 candidats

Sous-commission Carrossier

Numéro	Civilité	Nom	Prénom
SGAP_LYON_1725946	Monsieur	BAULIN	THOMAS
SGAP_LYON_1726569	Monsieur	BECERRO	ANTOINE
SGAP_LYON_1725237	Monsieur	BODIN	CHRISTOPHE
SGAP_LYON_1716762	Monsieur	DE CASTRO	ANTONIO
SGAP_LYON_1723898	Monsieur	PASCAL	PIERRE ANDRE
SGAP_LYON_1721019	Madame	SIMONETTI	MATHILDE

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 6 candidats

ARTICLE 2

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité du Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 7 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-10-07-01 fixant au titre de l'année 2020 les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Hébergement et restauration »

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R 413 ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;

- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2020 fixant au titre de l'année 2020 la composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Hébergement et restauration » ;
- SUR** proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2020 dans le ressort du SGAMI Sud-Est pour la spécialité « Hébergement et restauration » sont les suivantes :

Sous-commission « agent polyvalent de restauration » :

Numéro	Civilité	Nom	Nom marital	Prénom
SGAP_LYON_1714454	Madame	ADAMO		Florina
SGAP_LYON_1722421	Madame	BALDEIRA PALMA		Ana Cristina
SGAP_LYON_1723059	Monsieur	BAROFFIO		Idriss
SGAP_LYON_1723526	Madame	BOUFFARON		Chloe
SGAP_LYON_1726166	Monsieur	CAUSSINUS		Fabrice
SGAP_LYON_1721512	Madame	CUER	BERTIER	Mélanie
SGAP_LYON_1721704	Monsieur	DECHAUX-BEAURE		François
SGAP_LYON_1720857	Madame	DERIGON		Muriel
SGAP_LYON_1717849	Madame	DUMOURIER	COPET	Nathalie
SGAP_LYON_1722420	Monsieur	DURIX		Tristan-Xa
SGAP_LYON_1721966	Monsieur	GARGUET-DUPORT		Thibaud
SGAP_LYON_1723679	Monsieur	GEROMIN		Jocelyn
SGAP_LYON_1723678	Monsieur	GILLES		Thierry
SGAP_LYON_1721716	Madame	GOJON		Laëtitia
SGAP_LYON_1721778	Monsieur	LULKA		Bruno
SGAP_LYON_1721713	Madame	PASCOLI JADIS	MOSNIER	Kelly
SGAP_LYON_1723884	Madame	RABADAN		Lucie
SGAP_LYON_1721529	Madame	ROS		Stéphanie
SGAP_LYON_1721993	Monsieur	SUTRA		Olivier

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 19 candidats

Sous-commission « employé de résidence » :

Numéro	Civilité	Nom	Nom marital	Prénom
SGAP_LYON_1722972	Madame	CHOUVIER		Aurelie
SGAP_LYON_1715077	Madame	DEGAICHIA	PRAT	Rosa
SGAP_LYON_1722692	Madame	GERENTON		Aurelie
SGAP_LYON_1724803	Madame	MARTURET		Virginia
SGAP_LYON_1722280	Madame	TREUVEY		Virginie
SGAP_LYON_1715091	Monsieur	VIALA		Vincent

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 6 candidats

ARTICLE 2

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 7 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2020-10-07-02 fixant au titre de l'année 2020 les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Accueil, maintenance et logistique »

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R 413 ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;

- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2020 fixant au titre de l'année 2020 la composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Accueil, maintenance et logistique » ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2020 modifiant l'arrêté fixant au titre de l'année 2020 la composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, spécialité « Accueil, maintenance et logistique » ;
- SUR** proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2020 dans le ressort du SGAMI Sud-Est pour la spécialité « Accueil, maintenance et logistique » sont les suivantes :

Sous-commission « Gestionnaire logistique : chargé du matériel en CRS » :

Numéro	Civilité	Nom	Prénom
SGAP_LYON_1723686	Monsieur	BLANC	Gregory
SGAP_LYON_1722801	Monsieur	CELESTRI	Chloe
SGAP_LYON_1719143	Monsieur	DROUOT	Sylvain
SGAP_LYON_1714943	Monsieur	FRIEZ	Jean-Marc
SGAP_LYON_1723522	Monsieur	GONTHIER	Michel
SGAP_LYON_1722261	Madame	JOLY	Jennifer
SGAP_LYON_1722832	Monsieur	KLEIN	Gregory
SGAP_LYON_1726150	Monsieur	MONNIER	Simon
SGAP_LYON_1721705	Monsieur	TUZI	Donato

Liste par ordre alphabétique arrêté à 9 candidats

Sous commission « gestionnaire logistique : agent chargé de la logistique et de l'immobilier à la DCRFPN » :

Numéro	Civilité	Nom	Prénom
SGAP_LYON_1723686	Monsieur	BLANC	Gregory
SGAP_LYON_1714943	Monsieur	FRIEZ	Jean-Marc
SGAP_LYON_1722261	Madame	JOLY	Jennifer

Liste par ordre alphabétique arrêté à 3 candidats

Sous commission « gestionnaire logistique : agent technique service de gestion à la Cour administrative d'appel » :

Numéro	Civilité	Nom	Prénom
SGAP_LYON_1725258	Monsieur	AKGOZ	Ergun
SGAP_LYON_1725267	Monsieur	EL YACOUBI	Ramzi
SGAP_LYON_1725270	Monsieur	KHATSHATRYAN	Armen
SGAP_LYON_1725276	Monsieur	MIALON	Serge

Liste par ordre alphabétique arrêté à 4 candidats

Sous commission « agent de maintenance à la Gendarmerie Nationale » :

Numéro	Civilité	Nom	Nom marital	Prénom
SGAP_LYON_1720663	Madame	AREZES		Anaïs
SGAP_LYON_1725250	Madame	CHERIF	BELGHANGOUF	Mabrouka
SGAP_LYON_1725252	Monsieur	DERGHAM		Oualim
SGAP_LYON_1728399	Monsieur	ETHEVE		Cédric

Liste par ordre alphabétique arrêté à 4 candidats

Sous commission « agent polyvalent à la Direction de l'immobilier du SGAMI Sud-Est »

Numéro	Civilité	Nom	Prénom
SGAP_LYON_1725258	Monsieur	AKGOZ	Ergun
SGAP_LYON_1723379	Monsieur	GOMMENDY	Guillaume
SGAP_LYON_1725271	Monsieur	MESSAOUDI	Lakdar
SGAP_LYON_1722801	Monsieur	CELESTRI	Chloë

Liste par ordre alphabétique arrêté à 4 candidats

Sous commission « agent polyvalent conduite de véhicule »

Numéro	Civilité	Nom	Prénom
SGAP_LYON_1721558	Monsieur	BERGER	Clément
SGAP_LYON_1721186	Monsieur	BILLON PIERRON	Thomas
SGAP_LYON_1723635	Monsieur	DEBAUD	Lionel Yvan
SGAP_LYON_1722284	Monsieur	DEMONT	Amaury
SGAP_LYON_1717261	Monsieur	DUPE	Corentin
SGAP_LYON_1720859	Monsieur	FLAMENS	Guillaume
SGAP_LYON_1717603	Monsieur	LARMIER	Nicolas
SGAP_LYON_1723634	Monsieur	PATEREK	Freddy

Liste par ordre alphabétique arrêté à 8 candidats

ARTICLE 2

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 7 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



N° SG/2020/69

Arrêté portant subdélégation de signature à l'unité départementale du Puy-de-Dôme

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Préfet,

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination M. Philippe CHOPIN préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 mars 2016 portant nomination de Madame Bernadette FOUGEROUSE, sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2020 portant nomination de Monsieur Patrick MADDALONE sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2020 portant subdélégation de signature de M. MADDALONE à Mme FOUGEROUSE ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-2010 du 30 septembre 2020 portant délégation de signature de M. CHOPIN à M. MADDALONE ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRETE :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Bernadette FOUGEROUSE** à l'effet de signer au nom du préfet du Puy-de-Dôme, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans les domaines de compétences prévus dans l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 susvisé et dans les conditions prévues à cet arrêté.

En cas d'empêchement de Madame Bernadette FOUGEROUSE, la subdélégation de signature prévue ci-dessus est donnée à :

- Madame **Laure FALLET**;
- Madame **Estelle PARAYRE**;
- Madame **Emmanuelle SEGUIN**.

Dans le domaine de la Main d'œuvre étrangère cote F1 et F2, la subdélégation de signature est également donnée à :

- Madame **Roseline BLANCARD**, jusqu'au 30 novembre 2020,
- Madame **Lise MANDOT**, à compter du 1^{er} décembre 2020.

La signature des actes liés au traitement des recours gracieux est réservée à la responsable de l'unité départementale.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe RIOU, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au titre du décret n°2001-387, tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs aux marques d'identification.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RIOU, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- **Romain BOUCHACOURT**, chef de subdivision ;
- **Armelle DUMONT**, chef du département métrologie ;
- **Philippe ENJOLRAS**, chef de subdivision ;
- **Frédéric MARTINEZ**, chef de subdivision ;
- **Sophie MEYER**, cheffe de subdivision.

Article 3 : Dans le cadre de la mutualisation de certaines missions impliquant la mise en place de pôles interdépartementaux de compétences, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme **Véronique CARRE**, responsable de l'unité départementale de l'Allier pour la signature des conventions relatives aux allocations temporaires dégressives ;
- M. **Raymond DAVID**, responsable de l'unité départementale du Cantal pour les décisions relatives au remboursement des frais de déplacement des conseillers du salarié et au remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié.

Et en cas d'absence ou d'empêchement des responsables précités, la subdélégation est donnée à leurs adjoints dont les noms suivent :

- Unité départementale de Allier : **Brigitte BOUQUET**
- Unité départementale du Cantal : **Frédéric FERREIRA** et **Johanne VIVANCOS**

Article 4 : Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée.

Chaque subdélégué informe le directeur régional de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

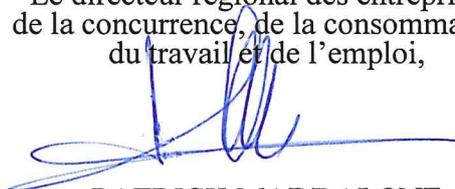
Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 02 avril 2020 susvisé.

Article 6 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de département.

Fait à Lyon, le 06 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,



PATRICK MADDALONE



RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de région académique
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Secrétariat général de région académique

Lyon, le 7 octobre 2020

Arrêté n°2020-39 portant délégation de signature
à l'effet de signer les actes relatifs au service
national universel

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code l'éducation ;

Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 432-1 et R. 227-1 ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2019 portant nomination de M. Frédéric FOURNET, directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric FOURNET, directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel. A ce titre :

1) Il organise le séjour de cohésion mentionné au 5 du I de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles ;
Il assure le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction du séjour de cohésion sociale, notamment de celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L. 432-1 du même code ;

2) Il approuve les missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Il inscrit et affecte les réservistes ;

Il contrôle les conditions de mise en œuvre de la réserve.

Article 2

M. Frédéric FOURNET peut déléguer sa signature à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Article 3

La présente délégation est valable jusqu'au transfert des missions et des agents des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports auprès des services régionaux académiques et des directions des services départementaux de l'éducation nationale au 1^{er} janvier 2021.

Article 4

Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP



RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de région académique
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Secrétariat général de région académique

Lyon, le 7 octobre 2020

Arrêté n°2020-40 portant délégation de signature
à l'effet de signer les actes relatifs au service
national universel

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code l'éducation ;

Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 432-1 et R. 227-1 ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2019 portant nomination de Mme Véronique LAGNEAU, directrice départementale de la cohésion sociale de l'Ain ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Véronique LAGNEAU, directrice départementale de la cohésion sociale de l'Ain, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel. A ce titre :

1) Elle organise le séjour de cohésion mentionné au 5 du I de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles ; Elle assure le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction du séjour de cohésion sociale, notamment de celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L. 432-1 du même code ;

2) Elle approuve les missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Elle inscrit et affecte les réservistes ;

Elle contrôle les conditions de mise en œuvre de la réserve.

Article 2

Mme Véronique LAGNEAU peut déléguer sa signature à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation.

Article 3

La présente délégation est valable jusqu'au transfert des missions et des agents des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports auprès des services régionaux académiques et des directions des services départementaux de l'éducation nationale au 1^{er} janvier 2021.

Article 4

Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Ain sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP



RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de région académique
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Secrétariat général de région académique

Lyon, le 7 octobre 2020

Arrêté n°2020-41 portant délégation de signature
à l'effet de signer les actes relatifs au service
national universel

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code l'éducation ;

Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 432-1 et R. 227-1 ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2016 portant nomination de Mme Anne COSTAZ, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Anne COSTAZ, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel. A ce titre :

1) Elle organise le séjour de cohésion mentionné au 5 du I de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles ; Elle assure le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction du séjour de cohésion sociale, notamment de celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L. 432-1 du même code ;

2) Elle approuve les missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Elle inscrit et affecte les réservistes ;

Elle contrôle les conditions de mise en œuvre de la réserve.

Article 2

Mme Anne COSTAZ peut déléguer sa signature à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation.

Article 3

La présente délégation est valable jusqu'au transfert des missions et des agents des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports auprès des services régionaux académiques et des directions des services départementaux de l'éducation nationale au 1^{er} janvier 2021.

Article 4

Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP



RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de région académique
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Secrétariat général de région académique

Lyon, le 7 octobre 2020

Arrêté n°2020-42 portant délégation de signature
à l'effet de signer les actes relatifs au service
national universel

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code l'éducation ;

Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 432-1 et R. 227-1 ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2020 portant nomination de M. Didier ROOSE, directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Didier ROOSE, directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel. A ce titre :

1) Il organise le séjour de cohésion mentionné au 5 du I de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles ;
Il assure le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction du séjour de cohésion sociale, notamment de celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L. 432-1 du même code ;

2) Il approuve les missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Il inscrit et affecte les réservistes ;

Il contrôle les conditions de mise en œuvre de la réserve.

Article 2

M. Didier ROOSE peut déléguer sa signature à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Article 3

La présente délégation est valable jusqu'au transfert des missions et des agents des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports auprès des services régionaux académiques et des directions des services départementaux de l'éducation nationale au 1^{er} janvier 2021.

Article 4

Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP



RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de région académique
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Secrétariat général de région académique

Lyon, le 7 octobre 2020

Arrêté n°2020-43 portant délégation de signature
à l'effet de signer les actes relatifs au service
national universel

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code l'éducation ;

Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 432-1 et R. 227-1 ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant nomination de M. Régis GRIMAL, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cantal ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Régis GRIMAL, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cantal, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel. A ce titre :

1) Il organise le séjour de cohésion mentionné au 5 du I de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles ;
Il assure le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction du séjour de cohésion sociale, notamment de celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L. 432-1 du même code ;

2) Il approuve les missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Il inscrit et affecte les réservistes ;

Il contrôle les conditions de mise en œuvre de la réserve.

Article 2

M. Régis GRIMAL peut déléguer sa signature à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Article 3

La présente délégation est valable jusqu'au transfert des missions et des agents des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports auprès des services régionaux académiques et des directions des services départementaux de l'éducation nationale au 1^{er} janvier 2021.

Article 4

Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cantal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de région académique
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

**Secrétariat général
de région académique**

Lyon, le 7 octobre 2020

Arrêté n°2020-44 portant délégation de signature
à l'effet de signer les actes relatifs au service
national universel

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code l'éducation ;
Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 432-1 et R. 227-1 ;
Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;
Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;
Vu l'arrêté du 13 août 2014 portant nomination de M. Bernard DEMARS, directeur départemental de la cohésion sociale de la Drôme ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bernard DEMARS, directeur départemental de la cohésion sociale de la Drôme, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel. A ce titre :

- 1) Il organise le séjour de cohésion mentionné au 5 du I de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles ;
Il assure le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction du séjour de cohésion sociale, notamment de celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L. 432-1 du même code ;
- 2) Il approuve les missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;
Il inscrit et affecte les réservistes ;
Il contrôle les conditions de mise en œuvre de la réserve.

Article 2

M. Bernard DEMARS peut déléguer sa signature à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Article 3

La présente délégation est valable jusqu'au transfert des missions et des agents des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports auprès des services régionaux académiques et des directions des services départementaux de l'éducation nationale au 1^{er} janvier 2021.

Article 4

Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur départemental de la cohésion sociale de la Drôme sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.


Olivier DUGRIP



RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de région académique
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Secrétariat général de région académique

Lyon, le 7 octobre 2020

Arrêté n°2020-45 portant délégation de signature
à l'effet de signer les actes relatifs au service
national universel

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code l'éducation ;

Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 432-1 et R. 227-1 ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 portant nomination de Mme Corinne GAUTHERIN, directrice départementale de la cohésion sociale de l'Isère ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Corinne GAUTHERIN, directrice départementale de la cohésion sociale de l'Isère, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel. A ce titre :

1) Elle organise le séjour de cohésion mentionné au 5 du I de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles ; Elle assure le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction du séjour de cohésion sociale, notamment de celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L. 432-1 du même code ;

2) Elle approuve les missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Elle inscrit et affecte les réservistes ;

Elle contrôle les conditions de mise en œuvre de la réserve.

Article 2

Mme Corinne GAUTHERIN peut déléguer sa signature à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation.

Article 3

La présente délégation est valable jusqu'au transfert des missions et des agents des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports auprès des services régionaux académiques et des directions des services départementaux de l'éducation nationale au 1^{er} janvier 2021.

Article 4

Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Isère sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP

Arrêté n° 2020-21-31 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Bénéficiaire :

CENTRE MEDICAL M. DELORT
AV DUCHESSE FONTANGES
15800 VIC SUR CERE
FINESS ET - 150780708
Code interne - 0001371

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28/05/2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire CENTRE MEDICAL M. DELORT au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et suivants et des articles R1435-16 et suivants du code de la santé publique, est de **45 300.00 euros** au titre de l'année 2020.

Article 2 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 3 :

L'ARS Ara DSP (arrêté 12ème) procédera aux opérations de paiement suivantes :

- **45 300.00 euros**, à imputer sur la mesure « M11-2-2 : Education thérapeutique du patient » et la mission « 1 : Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie (657341) »

Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le 22/09/2020

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Docteur Jean-Yves GRALL

Pour Le Directeur Général par délégation
Le directeur délégué de la prévention
et la protection de la santé,
Signé, Marc MAISONNY

Arrêté n° 2020-21-35 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Bénéficiaire :

CLINIQUE PNEUMOLOGIE LES RIEUX
36 RTE DES RIEUX
26110 NYONS
FINESS ET - 260000195
Code interne - 0005270

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28/05/2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire CLINIQUE PNEUMOLOGIE LES RIEUX au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et suivants et des articles R1435-16 et suivants du code de la santé publique, est de **83 900.00 euros** au titre de l'année 2020.

Article 2 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 3 :

L'ARS Ara DSP (arrêté 12ème) procèdera aux opérations de paiement suivantes :

- **83 900.00 euros**, à imputer sur la mesure « MI1-2-2 : Education thérapeutique du patient » et la mission « 1 : Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie (657341) »

Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le 22/09/2020

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Docteur Jean-Yves GRALL

Pour Le Directeur Général par délégation
Le directeur délégué de la prévention
et la protection de la santé,
Signé, Marc MAISONNY

Arrêté n° 2020-21-46 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Bénéficiaire :

AGDUC CTRE DIALYSE LA TRONCHE MULLER
20 CHE DE L'AGNELAS
38700 LA TRONCHE
FINESS ET - 380784801
Code interne - 0006096

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28/05/2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire AGDUC CTRE DIALYSE LA TRONCHE MULLER au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et suivants et des articles R1435-16 et suivants du code de la santé publique, est de **44 950.00 euros** au titre de l'année 2020.

Article 2 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 3 :

L'ARS Ara DSP (arrêté 12ème) procèdera aux opérations de paiement suivantes :

- **44 950.00 euros**, à imputer sur la mesure « MI1-2-2 : Education thérapeutique du patient » et la mission « 1 : Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie (657341) »

Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le 22/09/2020

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Docteur Jean-Yves GRALL

Pour Le Directeur Général par délégation
Le directeur délégué de la prévention
et la protection de la santé,
Signé, Marc MAISONNY

Arrêté n° 2020-21-66 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Bénéficiaire :

CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL
8 AV DE LA PAIX
63830 DURTOL
FINESS ET - 630000131
Code interne - 0005366

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28/05/2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et suivants et des articles R1435-16 et suivants du code de la santé publique, est de **111 900.00 euros** au titre de l'année 2020.

Article 2 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 3 :

L'ARS Ara DSP (arrêté 12ème) procèdera aux opérations de paiement suivantes :

- **111 900.00 euros**, à imputer sur la mesure « MI1-2-2 : Education thérapeutique du patient » et la mission « 1 : Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie (657341) »

Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le 22/09/2020

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Docteur Jean-Yves GRALL

Pour Le Directeur Général par délégation
Le directeur délégué de la prévention
et la protection de la santé,
Signé, Marc MAISONNY

Arrêté n° 2020-21-75 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Bénéficiaire :

AURAL UNITÉ DIALYSE LYON 8ÈME VILLON
124 R VILLON
69008 LYON 8E ARRONDISSEMENT
FINESS ET - 690022009
Code interne - 0005414

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28/05/2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire AURAL UNITÉ DIALYSE LYON 8ÈME VILLON au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et suivants et des articles R1435-16 et suivants du code de la santé publique, est de **191 750.00 euros** au titre de l'année 2020.

Article 2 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 3 :

L'ARS Ara DSP (arrêté 12ème) procèdera aux opérations de paiement suivantes :

- **191 750.00 euros**, à imputer sur la mesure « MI1-2-2 : Education thérapeutique du patient » et la mission « 1 : Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie (657341) »

Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le 06/10/2020

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Docteur Jean-Yves GRALL

Pour Le Directeur Général par délégation
La directrice de la Santé Publique,
Signé, Anne-Marie DURAND

Arrêté n° 2020-21-77 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2020

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Bénéficiaire :

CALYDIAL DIALYSE À DOMICILE IRIGNY
51 R D'YVOURS
69540 IRIGNY
FINESS ET - 690024773
Code interne - 0005418

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28/05/2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire CALYDIAL DIALYSE À DOMICILE IRIGNY au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et suivants et des articles R1435-16 et suivants du code de la santé publique, est de **83 100.00 euros** au titre de l'année 2020.

Article 2 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 3 :

L'ARS Ara DSP (arrêté 12ème) procèdera aux opérations de paiement suivantes :

- **83 100.00 euros**, à imputer sur la mesure « MI1-2-2 : Education thérapeutique du patient » et la mission « 1 : Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie (657341) »

Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le 02/10/2020

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Docteur Jean-Yves GRALL

Pour Le Directeur Général par délégation
La directrice de la Santé Publique,
Signé, Anne-Marie DURAND



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 9 octobre 2020

ARRÊTÉ n° 2020-239

FIXANT LA LISTE RÉGIONALE DES DÉFENSEUR(E)S SYNDICAUX(ALES)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le code électoral ;

Vu le code du travail et notamment les dispositions des articles L. 1453-2, L. 1453-4 à 1453-9, telles qu'elles résultent de l'article 258 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret n° 2016-660 du 20 mai 2016 relatif à la justice prudhomale et au traitement judiciaire du contentieux du travail ;

Vu le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prudhomale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 mai 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 2020, portant nomination de Monsieur Patrick MADDALONE directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-19 du 4 janvier 2016, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-180 du 20 juillet 2020 arrêtant la liste régionale des défenseurs syndicaux, actuellement en vigueur, établie le 15 juillet 2020 par le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, sur propositions des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et multi-professionnel ou dans au moins une branche ;

Considérant que la liste des défenseurs syndicaux peut être modifiée si nécessaire à tout moment par ajout ou retrait ;

Considérant les demandes d'ajouts et de rectifications de la liste établie le 15 juillet 2020, adressées, depuis la dernière publication, au directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi, par les organisations concernées ;

Sur la proposition du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1er

La liste des défenseurs syndicaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, arrêtée le 20 juillet 2020, est modifiée par ajout ou rectification d'erreurs matérielles conformément à la liste consolidée jointe en annexe.

Article 2

Les défenseurs syndicaux exercent leurs fonctions à titre gratuit.

Article 3

La liste, jointe en annexe, actualisant la précédente, est tenue à disposition du public à la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans ses unités départementales, ainsi que dans chaque conseil de prudhommes et cour d'appel d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5-4

La Secrétaire générale pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,

La Secrétaire générale pour les affaires régionales

Françoise NOARS

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
AALALOU Sébastien	Privé d'emploi	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 7/8 - 151 rue Bataille - 69008 LYON	04 78 74 98 95
ABADA Jacky	Chef d'équipe	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VAULX EN VELIN - Avenue Bataillon Carmagnole - 69120 VAULX EN VELIN	04 72 37 79 34
ABBE Yvan	Ingénieur	74	CFTC	336 CHEMIN DU CRET MARTIN	06 78 08 93 38
ABDESSELEM Fouad	Agent de nettoyage	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 7/8 - 151 rue Bataille - 69008 LYON	04 78 74 98 95
ACHAINTRE Thierry	Ingénieur d'Etudes	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT SAVOIE - 77 rue Ambroise Croizat - BP 307 - 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 27 26
AGNOLETTO Kathleen	Juriste en droit social	Auvergne - Rhône-Alpes	GNI RA	4 rue de Gramont - 75002 PARIS	01 42 96 60 75
AIME Patrick	Sans Emploi	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT LA VOULTE - 5 rue du Général Voyron - 07800 LA VOULTE SUR RHONE	09 80 81 99 54
ALASAN Emile	Chargé de formation	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
ALBORINI Hervé	Electricien	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 rue de la Crête - BP 55 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64
ALBORINI Thierry	Cariste	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 rue de la Crête - BP 55 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64
ALBORNIC Riccardo	Informaticien	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ISERE - Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 02	04 76 09 65 54
ALIROL François Xavier	Agent Administratif Polyvalent	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
ALLEMAND Nicolas	Chargé de clientèle assurances	63	FO	UD FO Puy de Dôme 38 rue Raynaud 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 30 33
ALLEYSSON Mireille	Responsable Juridique et social	Auvergne - Rhône-Alpes, 07, 26	MEDEF	MEDEF AURA - 60 av. Jean Mermoz - 69008 LYON	04 75 00 04 01

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
ALMOU Nordine	Charge de clientele	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
AMARGIER Christian	SNCF	69	FO	Union Départementale des Syndicats Rhône CGT-FO - 214 Avenue Félix Faure, 69003 LYON	04 78 53 24 93
AMOUREUX Manfred	Ingénieur	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
ANDALOUSSI Saïd	Opérateur de production	01	FO	UDFO - Maison des Syndicats - 3 impasse Alfred Chanut - 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07
ANDRE Daniel	Conducteur routier	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57
ANEMIAN Edmond	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
ANTIC Isabelle	Gestionnaire administrative	69	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
ANTOINE Laurent	Directeur	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
ARMANINI Philippe	Conseiller Pôle Emploi	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT AUBENAS - Avenue de Sierre - Combegayre - 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33
AUBRY Jean Hubert	Agent de sécurité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT RILLIEUX - 30 avenue Général Leclerc -BP 13 - 69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX	04 78 88 08 18
AUGUSTIN-OLLAGNON Bernard	Animateur des ventes	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57
AZZOUZ Zouhair	Conseiller clientèle	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
BACQUELOT Daniel	Opérateur SAV en bijoux	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
BADDY Bouchra	Assistante juridique	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ROUSSILLON BEAUREPAIRE - 6 rue Henry Barbusse - 38150 ROUSSILLON	04 74 86 14 48

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
BAKINN Robert	Retraité	01	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04.72.33.77.53
BAL GUILLOT Fabienne	Employée Commerce	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ALBERTVILLE - 23 rue des Fleurs - 73200 ALBERTVILLE	06 45 33 79 90
BALLANGER Gilles	Employé administratif	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
BARBATO FRANCK	Expeditionnaire	26	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	06 30 34 37 92
BARGACH Ahmed	Mécanique	42	CFDT	SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE DE LA LOIRE ET DE L'YSSINGELAIS	04 77 32 54 22
BAROU Jean-laurent	Ingénieur	Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon et Métropole 214 avenue Felix FAURE 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
BARRY Gérard	Plombier zingueur chauffagiste toute installation thermique	03	U2P	59 rue de St Cyr - 69009 LYON	06 81 73 75 78
BASSON Gérard	Juriste retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 75 56 89 47
BAUDOUIN Bruno	Chef de projets	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
BELARBI Amar	livreur	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
BELOUANNAS soufiene	Conseiller Vente	Rhône-Alpes	CFDT	10 cours victor hugo 42000 SAINT-ETIENNE	04 77 38 97 26
BEN ABBES Moustapha	Technicien supérieure	07, 26	FO	Maison des syndicats 17 rue Georges BIZET 26000 VALENCE	04 75 82 40 40
BEN HADJ Ouassim	Opérateur	01	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07
BENETIER Jean Claude	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
BENHAFFAF Bobby	Gestionnaire recouvrement expert	69	CGT	UL CGT SAINT PRIEST ET ENVIRONS - 1 RUE BIS LAURENT BONNEVAY - 69800 SAINT PRIEST	04 78 20 15 56
BENHAMED Genevieve	Retraitée	15	FO	UDFO 15 - 8 Place de la Paix 15000 AURILLAC	04 71 43 01 37
BENISTAND Marc	Rectifieur	07, 26	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	06 07 22 91 75
BERARD Jean Luc	Technicien	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT SAINT PRIEST - 1 RUE LAURENT BONNEVAY - 69800 SAINT PRIEST	04 78 20 15 56
BERENGUER Carine	Agent SNCF	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	11 avenue Leclerc 69007 LYON	07 68 06 09 13
BERGERAC David	Salarié	42, 43	CFDT	Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne Cedex 01	06 28 70 24 36
BERNARD Aline	Assistante commerciale Export	63	CFDT	UTI CFDT Pays d'Auvergne - Maison du Peuple - place de la Liberté - 63000 CLERMONT FERRAND	06 15 31 57 28
BERTHET Eric	Conducteur routier	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	06 89 89 50 73
BERTHOD Catherine	Attachée à la Promotion du Médicament	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	32 avenue de l'Europe - 38100 GRENOBLE	04 76 23 31 54
BERTIKIZI Haikel	Sans Emploi	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
BERTIKIZI Soufyen	Assistant piste tractiste a.	Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 13 99 86 65
BERTONI-IMBERT David	Responsable RH et Juriste social	Auvergne - Rhône-Alpes, 07, 26	MEDEF	MEDEF AURA - 60 av. Jean Mermoz - 69008 LYON	04 75 00 82 21
BIBET Patrick	Conducteur de bus	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
BILLARD Serge	Ressources Humaines	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ALBERTVILLE - 23 RUE DES FLEURS - 73200 ALBERTVILLE	06 45 33 79 90

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
BION BOSTVIRONNOIS Aurore	Juriste	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD 63 CGT Maison du peuple place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand	04 26 07 78 60
BISSAY Gisèle	Technicienne assurance maladie	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
BLOCH Jean Louis	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
BLOND KTORIDES Elena	Enseignante	03	CGT	Quai Louis Blanc 03100 Montluçon	04 70 28 07 78
BOIREAUD Françoise	En recherche d'emploi	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT THIZY - Mairie Annexe - Rue de la République - 69240 THIZY	04 74 64 05 99
BOISLANDON Philippe	Agent de sécurité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 3/6 - CGT Prévention Sécurité - Bourse du Travail - Place Guichard - -69003 LYON	09 52 65 09 93
BOMBARDE Célian	Charge de relations sociales	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 80 41 18 21
BON Jean Marc	Mécanicien travaux publics	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
BONDI Catherine	Ouvrière Métallurgiste	74	CFDT	UTI CFDT Pays de Savoie - 29 rue de la Crête BP 37 Cran Gevrier, 74962 Annecy Cedex	06 34 95 84 97
BONZI Bruno	Technicien de maintenance	07	CFDT	URI CFDT Rhône Alpes 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53
BORNAND Christophe	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 rue de la Crête - BP 55 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64
BOUCHEIX Christophe	Juriste	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT - DLAJ - Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND	04 26 07 78 60
BOUCHET Jean-Jacques	Aide à la personne	74	CFDT	UTI CFDT Pays de Savoie - 29 rue de la Crête BP 37 Cran Gevrier, 74962 Annecy Cedex	04 50 67 91 70
BOUDSOCQ Christian	Directeur Formation SAS Metifiot Pneus	69	CFE-CGC	UD69 214 avenue Félix Faure 69003 Lyon	04 78 53 29 93

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
BOUGHANMI Khaled	Brasseur	Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
BOUREILLE Christiane	Retraité	42	CFDT	Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne Cedex 01	06 33 47 15 31
BOURICHA Rachid	Juriste	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT CHAMBERY - 77 Rue Ambroise Croizat - 73000 CHAMBERY	04 79 62 27 26
BOUTOUTA Nadir	Educateur Spécialisé	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon et Métropole 214 avenue Felix FAURE 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
BOUZID Drissia	Responsable qualité de discours	69	CFTC	71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 58 05 24 89
BOVERO Nicolas	Délégué régional	Auvergne - Rhône-Alpes	Union des Entreprises de Transport et de logistique de France	14, rue de la Césièrre - ZI Vovray - 74600 SEYNOD	06 37 79 41 78
BOZ Catherine	Agent de production	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 AVENUE DE LA GARE - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
BOZKURT Sukru	Chauffeur poids lourds	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
BRAHMI Ouasila	Hôtesse de caisse	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
BRALE Lionel	Technicien opérateur en raffinerie	69	FO	Union Départementale des Syndicats Rhône CGT-FO, 214 Avenue Félix Faure, 69003 LYON	04 78 53 24 93
BRESSON Nicolas	Ingénieur Télécom	69	FO	Union Départementale des Syndicats Rhône CGT-FO, 214 Avenue Félix Faure, 69003 Lyon	04 78 53 24 93
BRET Mickael	Responsable maintenance	26	FO	Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 82 40 40
BREUX Marie Françoise	Retraîtée	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT AIN - Maison des Syndicats - 3 impasse Alfred Chanut - CS 60092 - 01003 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48
BREZIAT Emmanuel	Délégué Général	Auvergne - Rhône-Alpes, 38	MEDEF	MEDEF AURA - 60 av. Jean Mermoz - 69008 LYON	04 76 49 25 60

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
BRIAN Conception	ASH	42	CFDT	4 cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE	06 71 32 71 47
BRISSY-GHADOUT Steve	Gestionnaire en produits d'assurance	38	CFDT	CFDT SYNABRA 74 RUE MAURICE FLANDIN 69003 LYON	06 32 41 42 31
BROUILLIARD Samuel	Opérateur de production	01	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07
BROWN Emmanuelle	Juriste en droit social	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
BRUAS-CHETIBI Samia	Technicienne de prestations	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ANNECY - Bourse du Travail - 12 rue de la République - 74000 ANNECY	04 50 45 56 56
BRUNEAU Philippe	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT SAINT PRIEST - 59 RUE LOUIS BRAILLE - 69800 SAINT PRIEST	04 78 20 15 56
BRUNET Cédric	Agent sncf	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	11 avenue Leclerc 69007 LYON	04 72 40 39 16
CAMPEOL Maurizio	Chargé d'essais	74	CFTC	23, rue de la Crête 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 57 54 57
CAPARROS Alain	Retraité	07, 26	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53
CARCELES Robert	Analyste risques	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
CARMONA Pierre	Technicien de maintenance	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFONTAINE ET ENVIRONS - Avenue du Drieve - Parc du Vellein - 38090 VILLEFONTAINE	04 74 96 20 33
CARRON Thierry	Employé de facturation	38	FO	Bourse du Travail 32 avenue de l'Europe 38030 - GRENOBLE CEDEX	04 76 09 76 36
CASSAR Pierre	Comptable	63	CFDT	Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 83
CASSIN Benoit	Employé	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ANNECY - Bourse du Travail - 12 rue de la République - 74000 ANNECY	04 50 45 56 56

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
CATHALA Antoine	Cadre organisme social	43	FO	UDFO43 1 avenue Saint-Flory 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 43 00
CATTRAT Frederique	Agent administratif d'exploitation	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
CERNICCHIARO Maurice	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT THIZY - MAIRIE ANNEXE - 69240 THIZY	04 74 64 05 99
CERNICCHIARO Pascale	Employée CPAM	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
CHABERT Christophe	Agent d'exploitation logistique	07, 26	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	06 34 44 50 33
CHANROND PALISSE Grégory	Employé de commerce	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 AVENUE DE LA GARE - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
CHAOUCH Dominique	Conducteur en transport en commun	42	CFDT	Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne Cedex 01	06 20 38 80 85
CHAPPELET Annie	Retraîtée	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 AVENUE DE LA GARE - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
CHARDON Frédéric	Convoyeur de fonds	69	CGT	UL CGT 7/8 - 151 RUE BATAILLE - 69008 LYON	04 78 74 98 95 06 34 23 21 98
CHARRIER Jacky	Dessinateur-Projeteur	42	CFDT	Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne Cedex 01	04 77 32 11 91
CHAUMEIL Marie Pierre	Retraîtée	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT THIZY - MAIRIE ANNEXE - RUE DE LA REPUBLIQUE - 69240 THIZY	04 74 64 05 99
CHAUVET Bruno	Conducteur en transport en commun	42	CFDT	Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Rhône-Alpes 74 Rue Maurice Flandin, 69003 Lyon	04 72 33 77 53
CHAUVET Jean Michel	Ingénieur Projet Pétrole	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ANDREZIEUX BOUTHEON	04 77 55 03 27
CHEMOUNI Gauthier	Consultant Informatique	63	CFDT	UTI-CFDT Maison du Peuple, Place de la Liberté, 63000 Clermont-Ferrand	06 79 54 12 35

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
CHEVALIER Cyrille	Ouvrier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT - DLAJ - Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND	04 26 07 78 60
CHEVILLARD Didier	ouvrier de maintenance	Rhône-Alpes	CFDT	29 Rue de la Crète, 74960 Annecy	06 75 83 68 20
CLAIRET Jean-francois	Commercial	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
CLOTAIL Mickael	Equipier De Collecte	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
CODRON Stéphane	Ing Bureau d'études	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
COLLOT Jean Marc	Conducteur receveur bus	03	CGT	6, quai louis blanc 03100 montluçon	06 50 14 49 63
COLOMBO Jean-Marc	Technicien	74	FO	29 rue de la Crète 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15
COMBE Martine	Retraitée	26	CFDT	17 Avenue Charles de Gaule 26200 MONTELIMAR	06 63 70 48 98
COMBE Corinne	Juriste Droit social et Formation prud'homale	Auvergne - Rhône-Alpes, 38	MEDEF	MEDEF AURA - 60 av. Jean Mermoz - 69008 LYON	04 88 77 94 20
CONSOLIN Didier	Chauffeur routier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
CONSTANT Gilles	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEURBANNE - Palais du Travail - 9 place Lazare Goujon - 69100 VILLEURBANNE	04 26 10 61 37
CONVERS Ingrid	Gestionnaire	03	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
COTTET Nathalie	Chef de projet	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
CRETIER Humbert	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT AIN - Maison des Syndicats - 3 impasse Alfred Chanut - CS 60092 - 01003 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
CUAZ Max	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT CHAMBERY - 77 RUE AMBROISE CROIZAT - BP 307 - 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54
CULTRUT Gérard	livreur	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
DANIEL Michaël	Ingénieur Méthodes	42	CFDT	Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne Cedex 01	07 63 73 87 71
DARBON Thierry	Agent de maîtrise	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VIENNE - 2 chemin des Aqueducs - 38200 VIENNE	04 74 85 82 51
DARMET Philippe	Technicien supérieur	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT SAINT CHAMOND - BOURSE DU TRAVAIL - PLACE DE L'HOTEL DIEU - 42400 SAINT CHAMOND	04 77 22 05 68
DE FREITAS Antonio	Manager	42	CFDT	Bourse du travail 42300 Roanne	07 68 52 97 63
DE HAUTECLOCQUE Donatien	Directeur d'association	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ISERE - Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 02	04 76 09 65 54
DE OCHANDIANO Alexandre	Agent territorial	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 AVENUE DE LA GARE - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
DE SAINT PHALLE Abel	Assistant Pédagogique	38	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 06 77 35 26
DEBOOSERE Frédéric	Moniteur Éducateur	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 61 18 64 88
DECROZANT Mirella	employée	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
DEFROMENT René	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT - DLAJ - Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND	04 26 07 78 60
DELAIGUE Aline	Responsable pédagogique - médiatrice familiale	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
DELORME Jean-Paul	Retraité	03, 63	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
DELORME Vincent	Conducteur de bus	42	CGT	Bourse du travail - 6 cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE Cedex	04 77 49 24 92
DEMINA Mebarek	Assistant avion	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	07 82 31 06 70
DEPAIX Jérôme	Ingénieur Biomédical	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 88 84 04 75
DERRIEN Nadia	Technicienne	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 56 68 68
DERVIEUX Gilles Alain	Agent de sécurité privée	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
DESCOURS Claude	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
DETANT Jules	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
DEVIGNY Mathieu	Ouvrier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 rue de la Créte - BP 55 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64
DIAWARA Joël	Charge De Clientèle	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
DIEHL Fabrice	Ingénieur	Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
DIOP Bernard Ousmane	Préparateur de commandes pour livraison	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 52 40 65 60
DIUEDONNE Eric	Agent sncf	15	CGT	8 Place de la Paix 15000 Aurillac	04 71 48 27 89
DO Frédéric	Chauffeur livreur	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 37 13 07 75
DOLIS Vincent	Responsable du contrôle des exportations	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UD CFDT Isère, Bourse du Travail, 32 av de l'Europe 38030 GRENOBLE Cedex 2	04 76 23 31 54

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
DONDELET Emmanuel	Juriste	Auvergne - Rhône-Alpes, 74	MEDEF	MEDEF AURA - 60 av. Jean Mermoz - 69008 LYON	04 50 52 39 00
DONORE Jérôme	Tourneur sur bois	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT CANTAL - 8 Place de la Paix - 15000 AURILLAC	04 71 48 27 86
DORVEAUX Hervé	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT L'ARBRESLE - 9 IMPASSE CHARASSIN - 69210 L'ARBRESLE	04 74 01 56 34
DOS SANTOS Antonio José	Formateur	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
DRIS Hichem	Chauffeur Livreur	Auvergne - Rhône-Alpes, 69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 24 51 38 22
DUBOIS PERREAUD Claude	Superviseur	42	CFDT	Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Rhône-Alpes 74 Rue Maurice Flandin, 69003 Lyon	04 72 33 77 53
DUFAITRE Geneviève	Educatrice-spécialisée	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
DUGUA Vincent	Conducteur de trains	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
DUMONT Régis	Ouvrier métallurgie	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	USTM CGT METALLURGIE - Bourse du Travail - Place Guichard - 69003 LYON	04 78 60 80 33
DUMOUCHEL Frédéric	Agent Commercial	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 84 24 76 60
DURAND Jean-François	Directeur de projets	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
DURY Ghislaine	Informaticienne	42	CFDT	CFDT SERVICES 42/43	09 61 31 12 56
ECOCHARD Patrick	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 5/9 - 9 A RUE LOUIS LOUCHEUR - 69009 LYON	04 78 83 92 03
EL ABBOUTI Naima	En recherche d'emploi	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEURBANNE - Palais du Travail - 9 place Lazare Goujon - 69100 VILLEURBANNE	04 26 10 61 37

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
EL HAFCI Laurent	Retraité	01	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
ERRACHIDI Choukri	Technicien en Qualité Système	42, 69	CFDT	Syndicat CFDT Metallurgie du Rhone symetal 69	04 78 53 18 22
ERRAZURIZ Juan Carlos	Psychologue	69	FO	Union Départementale des Syndicats Rhône CGT-FO, 214 Avenue Félix Faure, 69003 Lyon	04 78 53 24 93
ESPOSITO Patricia	Conseillère En Assurances	01, 38, 69	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	06 63 56 23 75
EVIEUX Emmanuel	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UD CFDT 32 avenue de l'Europe 38032 Grenoble	04 76 23 31 54
FALCON Pascale	Cadre	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT 43 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAU	04 71 05 51 21
FALEIX Aurélie	Conseiller Informatique service CPAM puy de dôme	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT - DLAJ - Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND	04 26 07 78 60
FAVIER Anne	Assistante administrative	Rhône-Alpes	CFDT	CFDT Lyon Rhône 214 av. Felix Faure 69441 Lyon Cedex 03	04 78 53 21 91
FERARD Michel	Ingénieur en informatique	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT SAINT ETIENNE - 4 COURS VICTOR HUGO - 42000 SAINT ETIENNE	04 77 25 90 89
FERRI-PISANI Stéphane	Technicien de laboratoire	63	CFDT	CFDT UTI Maison du peuple Place de la liberté 63000 CLERMONT FD	06 59 23 32 98
FERYELLE Billal	Assistant piste	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	07 60 92 85 29
FILLIERE Alain	Juriste droit social	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	UR CFTC - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 75 45 57 56
FILLIGER Claude	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
FIORAVANTI Enrico	Conducteur receveur	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	CFDT 74 rue Maurice Flandin 69003 Lyon	06 86 84 47 80

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
FLACHARD Pascal	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon et Métropole 214 avenue Felix FAURE 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
FOLLET Daniel	Retraité	74	FO	29 rue de la Crète 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15
FOUCHARD Jean Charles	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 5/9 - 9 A RUE LOUIS LOUCHEUR - 69009 LYON	04 78 83 92 03
FOURNIER François	Retraité	01	CGT	UD CGT de l'Ain - 3 impasse Alfred Chanut - 01000 BOURG-EN-BRESSE	04 74 22 16 48
FRENEAT Michel	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 5/9 - 9 A RUE LOUIS LOUCHEUR - 69009 LYON	04 78 83 92 03
FRITSCH François	Conducteur routier	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	8 grande rue 26400 GRANE	06 07 13 43 04
GAGNIEUX Philippe	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 rue de la Crète - BP 55 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64
GAILLARD Françoise	Déléguée médicale	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
GARAYT Christophe	Cariste manutentionnaire	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	URI CFDT 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	06 82 74 53 46
GARDILLOU Fabrice	Ouvrier Professionnelle	74	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
GARINO Jean-Pierre	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
GAUDIN Lisa	Commerciale	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
GAUTHIER Philippe	Employé	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VAULX EN VELIN - AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE - 69120 VAULX EN VELIN	04 72 37 79 34
GENEIX Elisabeth	Juriste en droit social	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
GENEVIEVE-ANASTASIE Alifa	Magasinier Cariste	63	CFTC	UR CFTC ARA, 214 avenue Félix Faure 69441 Lyon Cedex 03	06 62 47 05 78
GERARDI Daniel	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 7/8 - 151 RUE BATAILLE - 69008 LYON	04 78 74 98 95
GHAZI LABASSI Abdelkhalek	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 3/6 - CGT Prévention Sécurité - Bourse du Travail - Place Guichard - -69003 LYON	09 52 65 09 93
GIDROL Jean-pierre	Retraité	42	CFDT	Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne Cedex 01	04 77 32 11 91
GIEZENDANNER Samuel	Pilote de ligne	Auvergne - Rhône-Alpes	SNPL France Alpa	5 rue de La Haye CS19955 95733 Roissy CDG CEDEX	01 49 89 24 00
GILSON Jacques Henri	Retraité	73	FO	3 rue ronde , BP 50423 73004 CHAMBERY Cédex	04 79 69 24 87
GIOVACCHINI Spartaco	Maître ouvrier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ISERE - Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 02	04 76 09 65 54
GIRAUD Richard	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT TARARE - ESPACE BELFORT - 69170 TARARE	09 63 21 88 05
GIROUX Cyrille	Technicien	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	32 avenue de l'Europe - 38100 GRENOBLE	04 76 23 31 54
GLANDU Elisabeth	Aide à domicile	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	17 Rue Georges Bizet 26000 VALENCE	06 67 69 56 66
GONCALVES Didier	Animateur syndical	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
GONZALES Lionel	Juriste Droit social, Droit des affaires, Médiation	Auvergne - Rhône-Alpes, 38	MEDEF	MEDEF AURA - 60 av. Jean Mermoz - 69008 LYON	04 88 77 94 20
GONZALEZ Christelle	Adjointe de direction	03	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
GONZALEZ Fernando	Directeur de magasin	03	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
GOURBIERE Michel	Agent magasinier	42	CFDT	Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne Cedex 01	06 05 12 01 48
GOURE Pascal	Agent de production	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
GOUTORBE Laurent	Agent SNCF	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	06 22 20 05 08
GRANDJEAN Christian	Conducteur de machines	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
GRICHE Najet	Technicienne logistique ADV	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
GRIVEAU Teddy	Moniteur éducateur	26	CFDT	Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	06 33 83 59 45
GRUAU Julien	Responsable en droit social	Auvergne - Rhône-Alpes	GNI RA	4 rue de Gramont - 75002 PARIS	01 42 96 60 75
GUÉRIN Vincent	Éducateur spécialisé	Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
GUESSASSE Hocine	Travailleur social	73	FO	3 rue ronde , BP 50423 73004 CHAMBERY Cédex	04 79 69 24 87
GUILLET Carine	Infirmiere	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	Rue de Paris 03000 moulins	04 70 44 11 70
GUTHMANN Didier	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 7/8 - 151 rue Bataille - 69008 LYON	04 78 74 98 95
GUTHMULLER Christian	Agent de maitrise	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 56 68 68
HA DONG QUYNH Giao	Responsable logistique	74	FO	24 Rue de crête 74960 CRAN GEVRIER	04 50 67 40 15
HARMAND Nadège	En invalidité	42	FO	Bourse du travail 4 cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne cedex 1	04 77 43 02 90

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
HAUDEBOURG Déborah	Aide Medico Psychologique	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 63 84 83 40
HERAUD Marta	Agent SNCF	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
HODNOWSKI Pierre	Responsable de secteur	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT MOUTIERS - 76 rue du Chemin de Fer - 73600 MOUTIERS	04 79 24 15 23
HOFFMANN Eric	Aide soignant	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	UR AURA 74 cours Albert THOMAS 69003 LYON	04 78 53 18 57
HOLLE Dominique	Employé	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT - DLAJ - Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND	04 26 07 78 60
HOSSENLOPP Hippolyte	Sans emploi	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT AUBENAS - Espace Combegayre - Avenue de Sierre - 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33
IMBROGLIO David	Sans emploi	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT MONTBRISON - 2 Parc des Comtes du Forez - 42600 MONTBRISON	04 77 58 31 23
IZERABLE Romuald	Agent de production	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
JALILOV Mamed	Juriste	26	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 16 93 07 50
JANADI Bilel	Agent de sécurité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ISERE - Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 02	04 76 09 65 54
JOURDAIN Eric	Ouvrier de fabrication	03	CFTC	18 rue Beauparlant 03200 VICHY	06 81 27 03 66
JULIEN Brice	Chef de ligne process	07, 26	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 78 50 50
KEBIR Mohammed	Agent de transport	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
KHELLAS Mouhata	Assistant Avion	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 51 57 03 44

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
KHENICHE Baya	Opérateur	42	CFTC	UR du Rhône cours Albert Thomas	04 78 53 18 57
KOUBA Fatiha	Professeur des Ecoles Spécialisé	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
KYEI William	Conseiller clientèle	Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
LAABOUB Said	Postier	38	SOLIDAIRES	3 rue Alfred Garcia Lorca 38100 Grenoble	06 64 36 47 95
LACRAMPE PEYROUTET Franck	Enseignant	15	CGT	8 Place de la Paix 15000 Aurillac	04 71 48 27 89
LADEVIE Nathalie	Gestionnaire de compte	63	FO	UD FO Puy de Dôme 38 rue Raynaud 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 30 33
LAFONT Alain	Employé SNCF	43	CGT	maison des syndicats 4 rue de la passerelle 43000 Le Puy en Velay	04 71 05 51 21
LAGIE Emanuel	Ingénieur en électronique	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ISERE - Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 02	04 76 09 65 54
LAMM sandrine	Vendeuse	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	06 61 25 61 99
LANDA Michel	Educateur spécialisé	03	CGT	UL CGT 93 rue de Paris 03000 MOULINS	06 89 23 41 19
LAPAGLIA David	Contrôleur voyageurs	38	FO	Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE Cedex 02	04 76 09 76 36
LARRIBE Christian	Retraité	15	FO	UD FO 15 - 8 Place de la Paix 15000 AURILLAC	04 71 43 01 37
LAURENT Pauline	Juriste	01	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07
LAVIGNE Éric	Conducteur receveur	07, 26	CFTC	17 Rue Georges Bizet 26000 Valence	06 59 88 27 01

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
LE BARS Alain	Technicien chimiste	43	FO	Union Départementale des syndicats cgt FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire, 1 avenue Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 43 00
LE MARCHAND Hervé	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT AUBENAS - Espace Combegayre - Avenue de Sierre - 07200 AUBENAS	04 74 35 17 33
LE PELTIER Daniel	Educateur spécialisé	26	CFDT	17 Avenue Charles de Gaule 26200 MONTELMAR	07 67 75 21 14
LECLERCQ Michèle	Cadre	Rhône-Alpes	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 43 87 20 33
LEE Fabien	Agent d'assurance	73	U2P	59 rue de St Cyr - 69009 LYON	04 72 85 06 69
LEGOUHY Yann	aide soignant	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	06 23 62 68 76
LEGROS Stephane	Juriste	73, 74	CFDT	UTI CFDT Pays de Savoie - 29 rue de la Crête BP 37 Cran Gevrier, 74962 Annecy Cedex	06 37 52 21 68
LEKOUARA Marie Noëlle	Retraîtée	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 5/9 - 9 A rue Louis Loucheur - 69009 LYON	04 78 83 92 03
LELONG Stéphane	Attaché de Direction	63	CFDT	UTI CFDT Pays d'Auvergne - Maison du Peuple - place de la Liberté - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 80
LEMONNIER Thierry	Enseignant	Rhône-Alpes	SPELC	SPELC - Union Regionale Grenoble Alpes - 15 Chemin des Vignes - 73200 ALBERTVILLE	06.14.47.80.80 04.79.37.46.94
LEREMON Thierry	Chef d'équipe	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VENISSIEUX - 8 Bd Laurent Gerin - 69200 VENISSIEUX	04 72 50 43 49
LERHMARI Mohamed	Technicien	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	07 82 28 84 58
LESCHIERA Frederic	animateur syndical	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
LIVION Christian	Ouvrier professionnel	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
LIXI Cindy	employée	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
LOCATELLI Nadège	Ouvrière	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 56 68 68
LOISEAU Marie	Gestionnaire	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	06 12 77 10 20
LORENTE Jérémie	Informaticien	26	FO	Maison des syndicats 17 rue Georges BIZET 26000 VALENCE	04 75 82 40 40
LOUWAGIE François	Culturel	Auvergne - Rhône-Alpes	SAMUP	2 bis rue Victor Massé 75009 PARIS	01 42 81 30 38
LOZAT Jean-Luc	Retraités SNCF	01	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	06 07 15 59 12
LUBIN Guy	Ouvrier professionnel	74	SOLIDAIRES	68 avenue de Genève 74000 annecy	06 64 03 75 48
MAFFUCCI-FERRAT Alexandra	Juriste	26	U2P	36 Avenue des Allobroges - 26100 ROMANS SUR ISERE	04 75 72 39 21
MAILLET Christian	Boucher	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ALBERTVILLE - 23 RUE DES FLEURS - 73200 ALBERTVILLE	06 45 33 79 90
MAILLET Roger	Retraité	07	FO	Maison des syndicats 17 rue Georges BIZET 26000 VALENCE	04 75 82 40 40
MAITRE Eric	Cadre Technico-commercial	Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
MALEYSSON Sandrine	Infirmière	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	4 rue de la passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21
MALLETON Xavier	responsable ventes France	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	CFDT - UTI Lyon-Rhône 214 avenue Félix Faure - 69003 Lyon	06 66 49 80 65
MARCADIE Annelysse	Technicienne de laboratoire	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT - DLAJ - Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND	04 26 07 78 60

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
MARCHAND Catherine	Dirigeante de société	Auvergne - Rhône-Alpes, 69	MEDEF	MEDEF AURA - 60 av. Jean Mermoz - 69008 LYON	04 37 50 32 50
MARCHAT Patrick	Employé	63	FO	UD FO Puy de Dôme 38 rue Raynaud 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 30 33
MARECAUX Renaud	Agent de retour	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ROUSSILLON - 6 avenue Henri Barbusse - 38150 ROUSSILLON	04 76 09 65 54
MARICHEZ Bernard	Retraité	74	FO	29 rue de la Crète 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15
MARILLY Céline	Educatrice	26	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
MARTINET Myriam	Cadre	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ISERE - Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 02	04 76 09 65 54
MARTINEZ Turkan	Conductrice de ligne	01	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07
MARTY Philippe	Régleur	01	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07
MASSON Fernand	Cadre Socio-Educatif Supérieur	43	CFTC	4 Rue de la Passerelle 43000 Le PUY EN VELAY	04 71 05 16 28
MATT Delphine	Assistante-secrétaire	73	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 66 48 76 16
MAZA Hervé	Cariste	07, 26	FO	Maison des syndicats 17 rue Georges BIZET 26000 VALENCE	04 75 82 40 40
MAZANON Didier	Ouvrier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VENISSIEUX - 8 Bd Laurent Gerin - 69200 VENISSIEUX	04 72 50 43 49
MEDJAOUR Larbi	Chef de Groupe	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 09 92 75 56
MELCHIORRE Therese	Conseillère de vente	74	FO	29 rue de la Crète 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
MERAH Dalilah	Agent de coordination d'exploitation	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
MERY Sébastien	Ingénieur Commercial	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
MESLET Cristina	Secrétaire	63	CFTC	UR CFTC - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 89 45 84 83
MHAMEDIA Kheira	employée	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
MICHEAU Patrick	Ouvrier	03	CGT	Quai Louis Blanc 03100 Montluçon	04 70 28 07 78
MICHEL Eddy	Agent de maîtrise	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
MICHEL Liliane	Retraitée	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
MICHEL lucien	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD 43 4 rue de la passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21
MICHEL Roger	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT 3/6 - Bourse du Travail - Place Guichard - -69003 LYON	04 78 60 94 72
MICHON André	Retraité	01	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
MIDOR Eric	Ambulancier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	1 Rue du Théâtre 15100 SAINT FLOUR	04 71 60 22 05
MIGNOT Christian	Directeur département Risques	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
MIHALJIC Martin	Agent mécanique	01	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53
MILAZZO LAURENT	Responsable Commercial	Rhône-Alpes	CFDT	17 Rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 60

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
MIMI Samir	Assistant au sol	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
MINAULT Alain	Retraité	Rhône-Alpes	CFDT	3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	09 74 96 64 03
MINNAERT Jean	Conseiller d'Education	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 44 28 96 78
MISSILIER Valérie	Chargée de clientèle particulier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 rue de la Crête - BP 55 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64
MOISSET Benjamin	Enseignant	38	SOLIDAIRES	Union syndicale Solidaires 38	06 41 69 18 81
MOKRANE Hakime	Directeur des relations institutionnelles	73	FO	3 rue ronde , BP 50423 73004 CHAMBERY Cédex	04 79 69 24 87
MOLLIEUX Jean-Paul	Retraité	74	CFDT	UTI CFDT Pays de Savoie - 29 rue de la Crête BP 37 Cran Gevrier, 74962 Annecy Cedex	04 50 67 91 70
MOMOKAMAS Freddy	Référent Sureté	69	CGT	CGT PS 69 - UNION LOCALE 3/6 - BOURSE DU TRAVAIL DE LYON - 205 RUE DE CREQUI - 69003 LYON	04 78 60 94 72
MONAVON Guy	Aide-Médico-Psychologique	42	CFDT	CFDT Santé-Sociaux Bourse du Travail , 4 cours Victor Hugo 42000 Saint-Etienne	04 77 41 70 39
MONTEILLE Nicolas	Chargé de relations extérieures	63	FO	UD FO Puy de Dôme 38 rue Raynaud 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 30 33
MOREL Sylvie	Psychologue	73	FO	3 rue ronde , BP 50423 73004 CHAMBERY Cédex	04 79 69 24 87
MORGANTI Hervé	Cadre SNCF	73	CFDT	5 rue Pleyel Bâtiment Calliope – 3ème étage 93200 SAINT DENIS	+33(0) 1 76 58 12 63
MORITZ Jacques	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
MOUTANABBIH mostafa	Moniteur educateur	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	06 09 77 57 06

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
MULLER Samuel	ASCP SNCF	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT CHAMBERY - 77 RUE AMBROISE CROIZAT - BP 50307 - 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54
MUSSIÉ Jean Yves	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 rue de la Crête - BP 55 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64
NAYRAND Fabrice	Cariste	38	FO	Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe 38030 Grenoble Cedex 02	04 76 09 76 36
NDONG NZE Steeve	Agent de tri	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
NEDJAOUM Sanna	Sans emploi	Rhône-Alpes	CFTC	71 cours Albert Thomas 69003 LYON	09 70 94 02 04
NEE Véronique	Aide soignante	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
NEGMARI Khelifa	Ouvrier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
NGUYEN Sonia	Consultant formateur Inspecteurs et Contrôleurs URSSAF	69	CFTC	214 avenue Felix Faure 69441 LYON Cedex 03	06 50 15 27 93
NICOLAS Didier	Auxiliaire de vie	26	FO	Maison des syndicats 17 rue Georges BIZET 26000 VALENCE	04 75 82 40 40
NITCHEU Norbert	Ingénieur en informatique	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89
NOWACZYK Pascal	Chauffeur poids lourds	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
NUNES André	Chauffeur routier	63	CFDT	CFDT INTER PRO AUVERGNE RHONE ALPES Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND	07 82 38 61 03
ODEZENNE Véronique	Technicienne de laboratoire	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT1/2/4 - 31 rue Quivogne - 69002 LYON	04 78 42 34 04
OLIVIER François	Agent services généraux	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
OLLIER René	Maître de maison, surveillant de nuit	07	CFDT	URI CFDT Rhône Alpes 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53
OSPITAL Claude	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT AIN - Maison des Syndicats - 3 impasse Alfred Chanut - CS 60092 - 01003 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48
PAQUET Sarah	Chargée de projet	Rhône-Alpes, 69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	06 31 57 13 81
PARIS Pascal	Commandant de bord	69	CFDT	SPL HOP 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19	06 84 20 87 47
PASTOR Lucien	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	CFDT 73 rue Maurice Flandin 69003 LYON	06 16 04 39 73
PECORA Alain	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT AIN - Maison des Syndicats - 3 impasse Alfred Chanut - CS 60092 - 01003 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48
PELLORCE Pascal	Conducteur	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
PEREZ Salvador	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT AIN - Maison des Syndicats - 3 impasse Alfred Chanut - CS 60092 - 01003 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48
PERICO Pascal	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
PERNOT Pierre	Technicien	38	FO	Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe 38030 Grenoble Cedex 02	04 76 09 76 36
PERRET Chantal	Retraîtée	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
PESENTI Fatima	Gestionnaire recouvrement Expert	69	CGT	UL CGT SAINT PRIEST ET ENVIRONS - 1 RUE BIS LAURENT BONNEVAY - 69800 SAINT PRIEST	04 78 20 15 56
PETIT Jean-Marc	Employé commercial	63	FO	UD FO Puy de Dôme 38 rue Raynaud 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 30 33
PEYRAVERNAY Vivien	Ouvrier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT SAINT CHAMOND - BOURSE DU TRAVAIL - PLACE DE L'HOTEL DIEU - 42400 SAINT CHAMOND	04 77 22 05 68

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
PEYRILLER Vivian	Conseiller clientèle	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 23 91 04 40
PINATEL Michel	Ouvrier métallurgiste	43	FO	UD FO 43 - 1 avenue Saint-Flory 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 43 00
PINHEIRO José	Salarié du Transport	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	36 18 87 57 16
PLANCHET Denis	Cadre Fonction publique territoriale	03	CGT	Quai Louis Blanc 03100 Montluçon	04 70 28 07 78
PONT Gérard	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
PORCEL Lydie	Employée	Auvergne - Rhône-Alpes	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
PORTELLO Jean Paul	Technicien	38	SOLIDAIRES	3 Rue Federico Garcia Lorca, 38100 Grenoble	06 70 90 76 35
POYET André	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
PRADES Serge	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	4 rue de la passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21
PUGET Eric	Cadre commercial	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
PUGET Nora	Assistante gestion exploitation	01	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07
QUEMPEL Yvon	Retraité	07, 26	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53
QUINTANA Patrick	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
RACAUD Mauricette	Secrétaire de direction	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
RAFFOUX Jacqueline	Retraitée	07, 26	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53
RAHALI Ibrahim	Employé restauration rapide	42	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	07 69 12 09 94
RALITE Eric	Conducteur receveur	63	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
RANEBI Fatiha	Responsable de niveau vie scolaire	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	06 63 58 12 52
RASCLE Nathalie	Secrétaire Administrative Juridique	42, 43	CFDT	Bourse du Travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 ST ETIENNE	06 63 07 16 30
REBE Alain	Chauffeur PL	69	FO	Union Départementale des Syndicats Rhône CGT-FO, 214 Avenue Félix Faure, 69003 Lyon	04 78 53 24 93
REGNIER Jean François	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT SAVOIE - 77 rue Ambroise Croizat - BP 307 - 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54
REHIOUI Omar	Ouvrier du bâtiment	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT GRENOBLE - BOURSE DU TRAVAIL - 32 AVENUE DE L'EUROPE - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	09 67 25 48 90
RETIF Jean-Marie	Retraité	03	FO	UD FO 03 1 Rue Lavoisier 03100 Montluçon	04 70 02 51 41
REYMOND Romuald	Fonctionnaire Territorial	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ONDAINE - PLACE DU MARCHE - 42700 FIRMINY	04 77 10 11 70
REYNAUD Gilles	Chef de chantier	Auvergne - Rhône-Alpes, 07, 26	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 34 21 15 68
RICHARD Sandrine	Ouvrière polyvalente	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT SAINT CHAMOND - PLACE DE L'HOTEL DIEU - BOURSE DU TRAVAIL - 42400 SAINT CHAMOND	04 77 22 05 68
RIGOLLET Nathalie	Agent SNCF	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT AIN - Maison des Syndicats - 3 impasse Alfred Chanut - CS 60092 - 01003 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48
RIONDY Carole	Agent administratif	73, 74	CFTC	UD CFTC 77 rue A Croizat, 73000 CHAMBERY	06 64 87 65 99

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
RIOU Camille	Monitrice Educatrice	26	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
RITTON Christian	Technicien	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Bourse du Travail - 21 Place Rogere Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31
ROBLET Jean Michel	Educateur spécialisé	38	CFDT	URI CFDT 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53
ROCH Isabelle	Comptable	63	CFDT	Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 31 90 88
ROCHAIX Denis	Agent valoriste	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT CHAMBERY - 77 RUE AMBROISE CROIZAT - 73000 CHAMBERY	04 79 62 23 54
ROCHE Paul-Louis	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	03 Impasse Alfred Chanut 01000 BOURG-EN-BRESSE	04 74 22 31 85
RODRIGUEZ Jean-Marie	Chargé d'affaires	Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	06 51 18 35 15
ROL Philippe	Responsable service juridique	69	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
ROLLAND Antoine	Retraité	42	FO	Bourse du travail 4 cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne cedex 1	04 77 43 02 90
ROUDET René	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	1 Rue du Théâtre 15100 SAINT FLOUR	04 71 60 22 05
ROULLEAU Gérard	Technicien	43	CGT	3 rue de la passerelle le Puy en Velay 43000	06 71 26 11 62
ROURE Franck	Aide Médico Psychologique	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	17 Rue Georges Bizet 26000 VALENCE	06 79 05 65 51
ROUX Thierry	Employé qualité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 56 68 68
RUSSIER Christian	Agent EDF	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 95 90 43 30

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
RYASCOFF Pascal	Magasinier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 rue de la Crête - BP 55 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64
SABATIER Michel	Retraité	07	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 avenue de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS	04 75 66 76 66
SABEUR Malika	Caissière centrale	42, 43	CFDT	Bourse du Travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 ST ETIENNE	06 20 64 23 84
SABY Jean Jacques	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VAULX EN VELIN - Avenue Bataillon Carmagnole - 69120 VAULX EN VELIN	04 72 37 79 34
SABY Jean-Paul	Ingénieur en retraite	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 91 29 50
SAGNARD Claude	Agent de maitrise	69	FO	Union Départementale des Syndicats Rhône CGT-FO, 214 Avenue Félix Faure, 69003 Lyon	04 78 53 24 93
SAINT SULPICE David	Ingénieur	Auvergne - Rhône-Alpes, 69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
SANCHEZ Franck	Conseiller en insertion professionnelle	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 56 68 68
SARRAT CARRAZ Yola	Juriste d'entreprise	74	CFDT	UTI CFDT Pays de Savoie - 29 rue de la Crête BP 37 Cran Gevrier, 74962 Annecy Cedex	04 50 67 91 70
SAUREL Jean-Pierre	Retraité	07, 26	CFDT	17 Rue Georges Bizet 26000 VALENCE	06 71 67 46 17
SAUSSAC Yvan	Salarié	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 56 68 68
SAUVAGE Dominique	Juriste	Auvergne - Rhône-Alpes	CPME	55 Rue du Sergent Michel Berthet 69009 LYON	06 13 76 10 96
SCHERER Gérard	Formateur cariste	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT VILLEFONTAINE ET ENVIRONS - Avenue du Drieve - Parc du Vellein - 38090 VILLEFONTAINE	04 74 96 20 33
SEGALA Guy	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	4 rue de la passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
SEKHRAOUI Ines	employée	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
SELLAMI Soraya	Assistante commerciale	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	07 69 24 88 22
SEROT Alain	Cadre technique	42	CFDT	SCERAO	04 72 40 00 03
SERRIERES Edouard	Ouvrier	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT ANNONAY - ANCIENNE ECOLE MATERNELLE DE BERNAUDIN - CITE DE BERNAUDIN - 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16
SILBERMANN Estelle	Approvisionneuse	42, 43	CFDT	Bourse du Travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 ST ETIENNE	06 21 42 18 56
SIMOND Suzanne	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne Cedex 01	06 75 84 82 23
SLASSI Saïda	Assistante Rh	42	CFDT	Bourse du Travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 ST ETIENNE	07 69 56 56 68
SOTON Didier	Machiniste	Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 78 50 50
SOUILLET Alex	Formateur	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
SOULANGES Jacques	Postier	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
SOUMIA Rhazal	Conseillère de vente	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 44 71 72 67
STUDER Jacques	Secrétaire Général de rédaction	Auvergne - Rhône-Alpes	CFE-CGC	214 avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 68 94 92
SURIEUX Pascal	Coloriste	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT LOIRE - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 49 24 92
TABORDA Cédric	Juriste	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	Maison du peuple, place de la liberte - 63000 Clermont-Ferrand	04 26 07 78 60

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
TAHALLAITI Billal	Livreur	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	06 37 13 07 75
TAUPELET Didier	Chef d'équipe	73	FO	3 rue ronde , BP 50423 73004 CHAMBERY Cédex	04 79 69 24 87
TEYSSIER David	Enseignant spécialisé	Rhône-Alpes	CFDT	syndicat-69@sante-sociaux.cfdt.fr	06 13 64 28 11
THIBIEROZ Charles	Informaticien	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UD CGT ISERE - Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 02	04 76 09 65 54
THINET Jean-Marc	Contrôleur SNCF	01	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
THOLLET Gilles	Charge de Clientèle Entreprise	Auvergne - Rhône-Alpes	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
THOMAS Michel	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes, 69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
THONNAT Pierre	Conseiller pôle emploi	43	FO	UD FO 43 - 1 avenue Saint-Flory 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 43 00
TOUMINET Guillaume	Responsable formation	42, 43	CFDT	Bourse du Travail- 4 Cours Victor Hugo 42028 ST ETIENNE	07 68 55 95 50
TURPIN Bernard	Conseiller Clientèle	Auvergne - Rhône-Alpes, 07, 26	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53
UBEDA Vincent	Assistant d'éducation	69	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	04 78 62 71 17
VALENTE David	Conducteur de ligne	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	cftc metaux clermont ferrand	07 69 05 38 81
VALETTE Stéphanie	Conseiller juridique	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	4 rue de la passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21
VALFORT Nelly	Contrôleur de gestion	42	CFDT	2 rue Molière 42300 ROANNE	06 76 17 94 23

**Liste des défenseurs syndicaux
actualisée à la date du 1er octobre 2020
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

NOM Prénom	Profession	Département d'intervention (indicatif)	Nom de l'organisation syndicale ou patronale	Adresse de l'organisation syndicale ou patronale demandant l'inscription	Coordonnées téléphoniques
VALYI Gérard	Agent de Maîtrise	73	CFTC	UR CFTC - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	06 11 70 90 17
VEGLIANTI André	Retraité	03, 63	UNSA	UNSA AUVERGNE RHONE ALPES - 26 rue Verlet Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43
VELARD Patrick	retraité La Poste	63	SOLIDAIRES	28 rue Gabriel Peri 63000 CLERMONT FERRAND	06 74 78 40 04
VERNE Gilles	Aide soignant	01	CFDT	3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85
VIALARD Michel	Sans	Auvergne - Rhône-Alpes	CFTC	UR CFTC LYON	06 43 87 20 33
VIGOUROUX Claire	Conseillère clientèle	07	FO	Maison des syndicats 17 rue Georges BIZET 26000 VALENCE	04 75 82 40 40
VINCENT Julien	Agent d'exploitation logistique	07, 26	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	07 68 98 47 03
VOISIN Jean-Louis	Retraité	01	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07
VOURIOT Georges	Retraité	Auvergne - Rhône-Alpes	CGT	UL CGT BOEN - Rue de la Chaux - 42130 BOEN	09 51 13 99 20
WUHLIN Jeanne	Juriste stagiaire	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	07 68 94 11 39
YILDIZ Nazim	livreur	Auvergne - Rhône-Alpes	SOLIDAIRES	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 125 - rue Garibaldi - 69006 LYON	09 60 00 15 06
YOUSFI ABDE Rachid	Hâbleur Opérateur	69	CFDT	UTI CFDT Lyon Rhône, 214 av. Felix Faure, 69441 LYON Cedex 03	04 78 53 21 91
ZAPPIA Danielle	Retraité	Rhône-Alpes	CFDT	CFDT l'Arc Alpin 77, Rue Ambroise Croizat 73000 CHAMBERY	06 14 45 23 92
ZEIMETZ Nicolas	Chargé de mission Qualité	42	CFDT	Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Rhône-Alpes 74 Rue Maurice Flandin, 69003 LYON	04 72 33 77 53
ZERAIBI Nacereddine	Cadre éducatif	73	FO	3 rue ronde , BP 50423 73004 CHAMBERY Cédex	04 79 69 24 87



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION
DE DÉLÉGATION DE GESTION**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 25 mai 2016 ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la note conjointe DITP/DB à Monsieur le Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes en date du 26 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2020-70 portant délégation de signature du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes à Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales signé le 18 mars 2020 ;

Vu la décision de labellisation issue de la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP) du 24 juillet 2020, portant sur l'installation du secrétariat général commun départemental du Cantal ;

Entre le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, représenté par Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, désignée sous le terme de «délégrant» d'une part,

et

le préfet du Cantal, désigné sous le terme de «déléataire» d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : l'article 2 «Prestations confiées au délégataire» est modifié comme suit :

1- Le délégataire assure pour le compte du délégant, les actes suivants :

- il saisit les demandes d'engagements juridiques via Chorus formulaires dans la limite des crédits fixés par le délégant pour un montant total de **52 570 € TTC**, le montant se répartissant comme suit :

29 870 € TTC au titre des dépenses liées à l'étude immobilière ;

22 700 € TTC destinés à couvrir les dépenses inhérentes à l'installation du secrétariat général commun départemental du Cantal (frais de déménagement, achat de mobiliers et de poste informatique, câblage informatique...);

- il veille à la conformité des justificatifs fournis (devis) ;

- il constate le service fait et assure le suivi des demandes de paiement (correction des anomalies, conformité des factures) ;

- il réalise en liaison avec les services du délégant les travaux de fin de gestion ;

- il réalise l'archivage des pièces qui lui incombe.

2 - Les dépenses seront imputées sur les dispositions budgétaires suivantes :

Codification des demandes d'engagements juridiques :

Centre financier : 0349-CDBU-DR69
Centre de coût : BG00 / PRFSG01015
Domaine fonctionnel : 0349-01
Code activité : 034901012801

3 - Le délégant reste responsable de :

- la décision de dépenses et recettes ;

- du pilotage des crédits de paiement.

Article 2 : Les autres articles restent inchangés

Fait à LYON, le 2 octobre 2020.

Le délégant, Le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, préfet du Rhône, représenté par la secrétaire générale pour les affaires régionales, Françoise NOARS	Le délégataire, Le préfet du Cantal, Serge CASTEL
--	---



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION
DE DÉLÉGATION DE GESTION**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 25 mai 2016 ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la note conjointe DITP/DB à Monsieur le Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes en date du 26 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2020-70 portant délégation de signature du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes à Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales signé le 18 mars 2020 ;

Vu la décision de labellisation issue de la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP) du 24 février 2020, portant sur l'installation du secrétariat général commun départemental de la Savoie ;

Entre le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, représenté par Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, désignée sous le terme de «délégrant» d'une part,

et

le préfet de la Savoie, désigné sous le terme de «déléataire» d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : l'article 2 «Prestations confiées au délégataire» est modifié comme suit :

1- Le délégataire assure pour le compte du délégant, les actes suivants :

- il saisit les demandes d'engagements juridiques via Chorus formulaires dans la limite des crédits fixés par le délégant pour un montant total de **155 606,68 € TTC**, le montant se répartissant comme suit :

28 606,68 € TTC au titre des dépenses liées à l'étude immobilière ;

127 000,00 € TTC destinés à couvrir les dépenses inhérentes à l'installation du secrétariat général commun départemental de la Savoie (frais de déménagement, achat de mobiliers et de poste informatique, câblage informatique...)

- il veille à la conformité des justificatifs fournis (devis) ;

- il constate le service fait et assure le suivi des demandes de paiement (correction des anomalies, conformité des factures) ;

- il réalise en liaison avec les services du délégant les travaux de fin de gestion ;

- il réalise l'archivage des pièces qui lui incombe.

2 - Les dépenses seront imputées sur les dispositions budgétaires suivantes :

Codification des demandes d'engagements juridiques :

Centre financier : 0349-CDBU-DR69

Centre de coût : BG00 / PRFSG01073

Domaine fonctionnel : 0349-01

Code activité : 034901012801

3 - Le délégant reste responsable de :

- la décision de dépenses et recettes

- du pilotage des crédits de paiement

Article 2 : Les autres articles restent inchangés

Fait à LYON, le 5 octobre 2020.

Le délégant, Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, représenté par la secrétaire générale pour les affaires régionales, Françoise NOARS	Le délégataire, Le préfet de la Savoie, Pascal BOLOT
--	--



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION
DE DÉLÉGATION DE GESTION**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 25 mai 2016 ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la note conjointe DITP/DB à Monsieur le Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes en date du 26 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2020-70 portant délégation de signature du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes à Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales signé le 18 mars 2020 ;

Vu la décision de labellisation issue de la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP) du 9 septembre 2020, portant sur l'installation du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

Entre le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, représenté par Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, désignée sous le terme de «délégrant» d'une part,

et

le préfet de la Drôme, désigné sous le terme de «déléataire» d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : l'article 2 «Prestations confiées au délégataire» est modifié comme suit :

1- Le délégataire assure pour le compte du délégant, les actes suivants :

- il saisit les demandes d'engagements juridiques via Chorus formulaires dans la limite des crédits fixés par le délégant pour un montant total de **81 470 € TTC**, le montant se répartissant comme suit :

29 870 € TTC au titre des dépenses liées à l'étude immobilière ;

51 600 € TTC destinés à couvrir les dépenses inhérentes à l'installation du secrétariat général commun départemental de la Drôme (frais de déménagement, achat de mobiliers et de postes informatiques, câblage informatique...)

- il veille à la conformité des justificatifs fournis (devis) ;

- il constate le service fait et assure le suivi des demandes de paiement (correction des anomalies, conformité des factures) ;

- il réalise en liaison avec les services du délégant les travaux de fin de gestion ;

- il réalise l'archivage des pièces qui lui incombe.

2 - Les dépenses seront imputées sur les dispositions budgétaires suivantes :

Codification des demandes d'engagements juridiques :

Centre financier : 0349-CDBU-DR69

Centre de coût : BG00/PRFSG01026

Domaine fonctionnel : 0349-01

Code activité : 034901012801

3 - Le délégant reste responsable de :

- la décision de dépenses et recettes

- du pilotage des crédits de paiement.

Article 2 : Les autres articles restent inchangés

Fait à LYON, le 8 octobre 2020

Le délégant, Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, représenté par la secrétaire générale pour les affaires régionales, Françoise NOARS	Le délégataire, Le préfet de la Drôme, Hugues MOUTOUH
--	---



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
POUR LA SIGNATURE ET LA NOTIFICATION
DES COMMANDES URGENTES**

Le premier président de la cour d'appel de LYON
et
La procureure générale près ladite cour

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'article R.312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président de la cour d'appel et du procureur général près cette cour pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel et à la possibilité qu'ils ont de déléguer conjointement leur signature, sous leur surveillance et leur responsabilité, au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, à un magistrat ou aux agents en fonction à la cour d'appel, dans les juridictions du ressort ou au service administratif régional,

Vu les articles R. 312-71 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu le décret du 1er février 2017 portant nomination de Monsieur Régis VANHASBROUCK aux fonctions de premier président de la cour d'appel de LYON ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de Madame Sylvie MOISSON aux fonctions de procureure générale près la cour d'appel de LYON ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 9 décembre 2019 portant détachement de Madame Marie-Paule DOURS dans le corps des directeurs fonctionnels des services de greffe judiciaire, et la nommant aux fonctions de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de LYON,

DECIDENT

Article 1er - Délégation conjointe de nos signatures, à l'effet de signer et notifier une commande relevant des dépenses de fonctionnement courant dans les cas d'urgence ne permettant pas le traitement préalable d'une demande d'achat par les agents dûment habilités à la validation des engagements juridiques dans l'outil Chorus, est donnée aux personnes ci-après désignées :

Juridictions / services	Titulaires	Suppléants
COUR D'APPEL DE LYON		
Cour d'appel de LYON	<p>Mme Myriam BOSSY Directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe</p>	<p>Mme Tiffany JOUBARD Directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe adjointe</p> <p>Mme Jessica MAGRANER Directrice des services de greffe judiciaires</p>
Service administratif régional	<p>Mme Anne-Marie LE-GOFF Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion de la formation</p> <p>Mme Christelle BATARSON Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion de l'informatique</p> <p>Mme Amandine RAMOS Directrice des services de greffe judiciaires responsable de la gestion du patrimoine immobilier</p>	

<i>Juridictions / services</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
COUR D'APPEL DE LYON		
	Mme Joëlle SABOURIN Directrice des services de greffe judiciaires placée, lors de missions de remplacement d'un directeur ou chef de greffe du ressort Mme Justine JACQUET-FRANCILLON Directrice des services de greffe judiciaires placée, lors de missions de remplacement d'un directeur ou chef de greffe du ressort	
DEPARTEMENT DE L'AIN (01)		
Arrondissement judiciaire de BOURG EN BRESSE		
Tribunal judiciaire de BOURG EN BRESSE	Madame Nathalie VALETTE Directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe	
Conseil des prud'hommes d'OYONNAX	Christophe GARNAUD Greffier placé, chef de greffe	
DEPARTEMENT DE LA LOIRE (42)		
Arrondissement judiciaire de ROANNE		
Tribunal judiciaire de ROANNE	Mme Lorena COZZA Directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe	
Arrondissement judiciaire de SAINT ETIENNE		
Tribunal judiciaire de SAINT ETIENNE	M. Claude RUSSIER Directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe Mme Samira BENZEGHADI secrétaire administrative	Isabelle FILLIAT Directeur des services de greffe judiciaires
DEPARTEMENT DU RHONE (69)		
Arrondissement judiciaire de LYON		
Tribunal judiciaire de LYON	Mme Christelle MAROT Directrice des services de greffe judiciaires, directeur de greffe Mme Stéphanie REBUFFAT Directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe adjointe	Mme Mylène PICHARD-PRATO Directrice principale des services de greffe judiciaires
Arrondissement judiciaire de VILLEFRANCHE SUR SAONE		
Tribunal judiciaire de VILLEFRANCHE SUR SAONE	Mme Leila PLASSART Directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe	Mme Brigitte DESCHAMP , greffière fonctionnelle, adjointe par interim de la directrice de greffe

Article 4 - La présente décision sera communiquée aux chefs de juridiction, directeurs de greffe et greffiers, chefs de service des juridictions du ressort de la cour d'appel de Lyon et publiée au recueil des actes administratifs de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 septembre 2020

LA PROCUREURE GENERALE,

LE PREMIER PRESIDENT,

Sylvie MOISSON

Régis VANHASBROUCK